

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 7 avril 1955

Présidence de M. le D^r LAFON, Président

Présents : M^{mes} Berton, Busselet, Corneille, Crépey, Dupuy, Guille, Lacombe, Médus, Plazanet, Ponceau, Villepontoux; MM. Bardy, Becquart, Borias, Busselet, Corneille, Granger, Grellière, Lavergne, Morquin, Orly, Plazanet, Ponceau, Quinquette, Ronzel, Savreux, Secondat et Secret.

La lecture du précédent procès-verbal appelle une rectification en ce qui concerne le vieux moulin de Saint-Front qui disparaîtra ainsi que l'Hôpital Sainte-Marthe, d'après ce que M. le Maire a dit lui-même à la dernière assemblée générale du Syndicat d'Initiative de Périgueux.

Nécrologie. — M. l'Intendant général CHAYROU, commandeur de la Légion d'honneur.

L'assemblée s'unit aux vifs regrets exprimés par M. le Président, sur la disparition de cette éminente personnalité périgourdine, qui appartenait à la Société depuis trente-quatre ans, et qui prit à ses travaux l'intérêt le plus soutenu.

Félicitations. — M. le D^r VIGNAL, qui vient de recevoir la médaille de la Croix-Rouge Française.

Remerciements. — M. DE BEAUGOURDON, Prix Maury 1954.

Entrées d'ouvrages et de documents. — *Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne*, n° 176 (janvier 1812); — *La Croix du Périgord*, du 16 février 1894, contenant un article de l'abbé P. Ourliat, sur « l'abbé Philippe Martin », prieur de Saint-Sulpice-d'Eymet avant la Révolution, depuis curé de Cogulot, et mort curé de Naussannes vers 1826; l'auteur reproduit le passeport délivré à ce prêtre inconstitutionnel, par la municipalité d'Eymet, pour se rendre en Espagne, le 29 septembre 1792; — une page des *Nouvelles littéraires*, du 27 août 1953, avec le grand reportage d'André Bourin sur « la France en zigzag », du Limousin à la Gascogne, où figurent *Bourdeilles* (l'abbé de Brantôme), *Eyssendieras* (André Maurois), *Lherm* (Eugène Le Roy), *Sarlat* (La Boétie), *Fénelon*, *Grateloup* (Maine de Biran) et *Montaigne*; — don de M. CORNEILLE;

Passeport à l'intérieur, valable pour un an, délivré par le maire de Bordeaux à M. Du Buc (Hyppolite) [*sic*], militaire,

natif de Saint-Michel-Montaigne, du 20 juin 1833; — don de M. COUVRAT-DESVERGNES, qui précise qu'il s'agit du fils de M. Du Buc de Marcussy, du Change, propriétaire à cette date du château de Montaigne; la propriété passa après lui à son gendre, M. de Beauroyre;

Les numéros du 15 mars et du 1^{er} avril 1955 d' « *Ol Contou* », organe périgordin d'information, dont le directeur est M. Simon, imprimeur au Bugue; cette petite feuille fait leur place à la littérature, à l'histoire, à l'archéologie; — don de l'éditeur. M. SECONDAT annonce que MM. LAFILLE et Simon lui ont remis toute la collection d' « *Ol Contou* » pour être offerte en leur nom à la Société;

Notre Bulletin, journal bi-mensuel publié par les Usines L. Marbot et C^o, les 25 février et 11 mars 1955, contenant la suite des « *Eglises du canton de Mussidan* » (Saint-Martin-l'Astier) et « *les Mille et un châteaux du Périgord* »; Au cours de l'Isle, par M. Jean SECRET; — don de l'auteur;

Le Monde, du 22 mars 1955, feuilleton de M. Jean Lacroix sur le « *Journal* » de Maine de Biran, que vient de rééditer à Neuchâtel, aux éditions de la Baconnière, M. Henri Gouhier; le tome 1^{er} a paru en novembre 1954; — envoi de Grenoble.

M. le Président exprime aux divers donateurs les remerciements de la Société.

Revue bibliographique. — Dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, décembre 1954, M. l'abbé Breuil développe les raisons qu'il oppose au D^r Libby qui a tenté de dater les peintures de Lascaux par la méthode du carbone 14; l'argumentation paraît irréfutable.

La Revue du Libournais, 1^{er} trimestre 1955, présente, sous la plume de son président, M. Garde, un résumé de l'histoire de « *la vicomté de Castillon* »; elle englobait, comme on sait, le territoire compris entre l'Isle, la Dordogne, la Lidoire et son affluent, le Léchou.

M. René Delbrel, dans le *Périgourdin de Bordeaux*, de mars pose la question : « *Le sol du Périgord contient-il du pétrole?* »

Fédération historique du Sud-Ouest. — Son congrès annuel d'études régionales se tiendra à Bordeaux les samedi et dimanche 21 et 22 mai.

Communications. — M. Roger COUVRAT-DESVERGNES s'étonne que M. Maurice Rat écrivant pour le *Figaro littéraire*, du 4 septembre 1954, un article intitulé : « *Quand Montaigne donnait à dîner et à coucher au roi de France* », ait laissé illustrer son texte d'une photographie représentant la grande salle

actuelle du château de Montaigne. Ce professeur de Sorbonne ignore-t-il que, depuis l'incendie du château ancien, en 1885, on a affaire à une construction entièrement neuve, à l'exception de la seule tour de la « librairie » ?

M. LAVERGNE prend prétexte de la réédition, par M. Gouhier, du « journal » de Maine de Biran pour préciser un point de la carrière administrative du philosophe bergeracois.

Tous les biographes de Maine de Biran font état de sa nomination comme administrateur du département de la Dordogne par le Représentant en mission de la Convention thermidorienne, Boussion, le 25 floréal an III (14 mai 1795). C'est là une inexactitude que les documents officiels permettent de rectifier. Biran, en effet, a été nommé administrateur par le Représentant Chauvier, en mission dans les départements de la Dordogne et de la Corrèze, par arrêté pris en vertu de la loi du 28 germinal (17 avril), à Périgueux, le 5 floréal an III (24 avril), et réorganisant tout entier le directoire du département. Avec Maine de Biran, les nouveaux titulaires étaient Chilhaud-Larigaudie, pour le district de Périgueux, Grand pour le district de Montignac, Girardeau pour celui de Mussidan, Lamarche pour celui de Sarlat, Lapalisse pour celui de Belvès, Boyer pour celui de Nontron, Limousin pour celui de Ribérac; Audebert, maire de Périgueux, procureur général syndic, François-Michel Laroche, secrétaire général. Grand qui restait seul de l'ancienne administration, en qualité de président, fut chargé par Chauvier d'installer le plus tôt possible les nouveaux membres, mais sauf Larigaudie, Biran, Boyer et Lapalisse, tous refusèrent cette charge. Il fallut que le représentant en mission Boussion, qui venait d'arriver dans le département, les fit mettre en demeure d'accepter leur nomination, par arrêté pris à Périgueux le 24 floréal an III (13 mai 1795). L'installation de la nouvelle équipe put ainsi se faire le 25 floréal; Grand reçut le serment de ses collègues, dont Biran se fit l'énergique porte-parole; il convient cependant de noter que Lamarche et Girardeau avaient été remplacés sur la liste par Laguëpière et Lachaune. Biran fut un administrateur zélé et assidu aux séances jusqu'à la fin de la législature. La mise en vigueur de la Constitution de l'an III rendit électives les fonctions auxquelles il avait été appelé par Chauvier. L'assemblée électorale du mois de vendémiaire envoya donc siéger au Département les administrateurs suivants (leur nombre avait été réduit à cinq) : Prunis, Grand, Beaupuy, Boyer et Delpy; avec Laroche comme secrétaire général; Audebert fils, commissaire provisoire près

l'administration centrale; Limoges fils, commissaire près le tribunal, avec Galaup comme substitut. Biran, qui s'était marié à Périgueux le 21 septembre 1795, ne semble pas avoir sollicité des électeurs le renouvellement de son mandat administratif, qui de la sorte n'a duré que cinq mois et non deux ans, comme l'écrit M. Gouhier dans l'excellente introduction qu'il a écrite aux *Œuvres choisies* de Mainé de Biran (Paris, éditions Montaigne 1942, in-8).

M. le Président signale qu'au cours de réparations faites dans le réfectoire de Vauclaire, on a trouvé dans la muraille une batterie de vases acoustiques datant du XVIII^e siècle. C'était là un procédé courant pour améliorer l'audition dans les monastères où les repas s'accompagnaient de pieuses lectures.

M. CORNEILLE apporte une brassée de notes sur les sujets les plus divers : dépopulation de la Dordogne depuis 1812, culture clandestine du tabac, Grande Peur de 1789, fabrication du salpêtre pendant la Révolution, etc.

M. Jean SECRET présente les photographies de peintures du XVII^e siècle ornant le cloître de Saint-Jean-de-Côle. Il est allé reconnaître les restes de l'ancienne église paroissiale de Montbayol, à Cubjac. Dès 1767, elle avait été interdite, sans doute à cause de son mauvais état; c'est maintenant une grange.

La nef de 13 m. × 6, s'ouvre à l'O. par un portail en plein cintre, elle n'était pas voûtée. Le chœur rectangulaire (6 m. × 4) est roman; il a une voûte en berceau fort lézardée par l'effondrement de l'arc triomphal et le bouclement du mur N. Les murs N. et S. sont élévis intérieurement de deux arcs en plein cintre; le chevet est percé d'une baie de même, à ébrasure simple et linteau échancré, ornée d'un tore, retombant en colonnettes, et de bâtons brisés; on relève des traces de peintures murales. Les mêmes arcs qu'à l'intérieur se retrouvent à l'extérieur, la corniche est chanfreinée, la couverture est de « lauzes ». Traces de litre.

Notre vice-président communique, de la part du colonel PRÉVOT-LEYGONIE, d'intéressants extraits pris par celui-ci dans les archives notariales de M^e Bernard, à Villablard; notamment un prix-fait passé le 10 mars 1695 pour la construction d'un rétable et tabernacle destiné à l'église de Granges-d'Ans. Ce travail avait été commandé à François Béchet, sculpteur saintongeais d'origine, mais fixé à Périgueux depuis 1690, par François Simon de Châtillon, premier président au siège présidial.

M. Jean Secret s'est préoccupé de savoir ce qu'était devenu

cet ouvrage. Il n'y a à Granges-d'Ans que les restes fort médiocres d'un rétable du XVIII^e siècle, avec tabernacle du XVII^e, qui ne correspondent en rien à la description contenue dans le prix-fait.

M. Jean Secret précise l'emplacement de l'ancienne chapelle de la Visitation de Périgueux (rue Chanzy, en allant vers l'asile de Beaufort).

Il a visité ces temps derniers, en Gironde, une trentaine d'églises à coupoles, montées sur pendentifs; il sera intéressant de les rapprocher sur le plan de la technique, de celles de la Dordogne.

Répondant à une allusion de M. Corneille, M. Jean Secret parle de la conférence que, sur l'invitation de la Société archéologique du Limousin, il vient de faire à Limoges, devant un très nombreux auditoire. Il a traité des châteaux et manoirs du Périgord, avec projections en couleurs. L'accueil le plus ému a été réservé à notre vice-président, nos voisins lui ont exprimé le désir d'établir une liaison plus étroite entre nos deux compagnies, notamment au cours d'excursions communes sur les lisières de la Haute-Vienne et de la Dordogne. A noter encore qu'à Limoges, M. Jean Secret a eu la bonne surprise de voir, chez M^e Dauriac, une très belle figuration de Saint Jacques le Majeur, sur un bas-relief en bois provenant du Pouzy, près de Sept-Fons; il en montre la photographie.

M. SECONDAT a eu la curiosité de consulter les originaux des cahiers de doléances de Nadaillac, Ladornac, Grèzes, Lafeuillade et Pazayac, qui sont conservés aux archives de la Corrèze (série B 1459, juridiction de Larche). Ainsi a-t-il pu constater le peu de soin avec lequel ces documents ont été publiés dans le *Bulletin de la Société de la Corrèze* (Brive), tome LXXIII (1951), pp. 58-90. La liste dactylographiée des multiples corrections à apporter au texte imprimé est remise à la Société par notre collègue, elle sera jointe au fascicule du Bulletin précité.

Admissions. — Le Docteur H. COURRIADES, chirurgien, rue de la Rouquette, Sainte-Foy-la-Grande (Dordogne); présenté par MM. Pérol et Brial;

M. Gilbert LAPORTE, rue de Juillet, Montignac-sur-Vézère; présenté par MM. Castenet et Gascou;

M. l'abbé Henri NARDOUX, curé de Ladouze (Dordogne); présenté par l'abbé Pommarède et M. Ch. Hédelin.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

Séance du jeudi 5 mai 1955

Présidence de M. le D^r LAFON, Président

Présents : M^{mes} Berton, Busselet, Corneille, Dupuy, Gardeau, Guille, Médus, Plazanet, Ponceau, Villepontoux; M^{mes} Barnier, Besse, Lafaye, Puech; MM. Bardy, Borias, Corneille, Dandurand, Donzeau, Grillon, Lavergne, le D^r Maleville, Pivaudran, Ronzel, Secondat, J. Secret et Villepontoux.

Se font excuser : M^{lle} Marqueyssat, MM. Becquart et Quinquette.

Félicitations. — M. Joseph SAINT-MARTIN, chevalier de la Légion d'honneur; — M. Bernard LESFARGUES, agrégé de l'Université; — M. Jean VALETTE, promu archiviste-paléographe.

Remerciements. — Le D^r H. COURRIADES, M. et M^{me} L. MÉDARD.

Entrées d'ouvrages et de documents. — GARDEAU (M^{me} L.). Les comtes de Foix-Gurson et la cause royale du XVI^e siècle. (Extr. du *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord.*) Périgueux, impr. Périgourdine, 1954; in-8, 12 p.; — don de l'auteur;

VALETTE (Jean). Le rôle politique et religieux des évêques de Sarlat de 1519 à 1688. (Ecole des Chartes. *Positions des thèses...* 1955.) Paris, 1955; in-8, 8 p.; — don de l'auteur;

Notre Bulletin, des 25 mars et 22 avril : articles de M. Jean SECRET sur les « Eglises du canton de Mussidan » (S^t-Louis et S^t-Médard); — don de l'auteur.

Le *Carillon de Javerlhac*, bulletin mensuel des paroisses de Javerlhac, Teyjat, Hautefaye et Varaignes (Aurillac, impr. Gerbert); — hommage de M. l'abbé LANDRÉ;

L'Express, du 9 avril 1955 : article sur « Un gigantesque haut-parleur » [Léon Bloy]; — envoi de Grenoble;

[Fougeron-Dufayot, membre du Conseil de Préfecture de la Dordogne]. *Essai sur l'Agriculture*. Essai préliminaire. Périgueux, impr. V^e Dubreuilh (s. d.); in-4, 4 p.; — offert par M. CORNEILLE;

Cinq programmes illustrés par des artistes de Périgueux (Gaujon, Dessalles-Quentin, Saraben, Saigne) de la Société des conférences et concerts de Périgueux; — offerts par le D^r LAFON;

Une gravure sur cuivre du XVII^e siècle, dans son cadre doré 430 × 300 cm.; — don du même.

Deux prélats en pied, mitre en tête, l'un à droite, l'autre à gauche, tiennent le Suaire déployé; derrière, deux moines le

maintiennent d'une main et de l'autre, portent un cierge allumé. Au-dessous, légende de sept lignes dont voici le texte :

Icy est le vray pourtrait d'un des S. Suaires de Jesu-Christ long de huit pieds et taché de son sang précieux en plusieurs endroits, qui au raport de Metaphraste de Baronius et autres fut donné par la Sacrée Vierge Marie et duquel raconte le vénérable Bede en son livret de locis sanctis, chap. 5 qu'ayant esté jette dans le feu par Mahuuias, Roy des Sarrazins pour y estre éprouvé il s'en delivra miraculeusement à la veuë de tous les assistans, ce qui arriva selon le dict Baronius enviro l'an 678. Or le dict Suaire, qui se montre le second dimanche d'après Paques, le dimanche de Pentecôte, la fête de la Nativité Notre-Dame et cinq ou six iours immédiatement suivant les dicts dimanches et fête, repose en l'Eglise de l'Abbaye de Cadouin de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Sarlat, conjointement avec le S^t bandeau dont les Juifs voilèrent les yeux Sacrés de nôtre Sauveur au temps de sa passion, y ayant esté aportées tous deux environ l'an 1127, par un prêtre Perigordin quelques 18 ans après qu'Ademurus Evêque du Puy en Velay les eut recouvré dans la Terre Sainte au temps que les chrétiens Occidentaux la conquérèrent sous Godefroy de Bouillon; reliques approuvées par plusieurs papes et qui depuis leur transport jusqu'à l'an 1500 ou environ ont été en haute réputation dans la chretienté visitées par une infinité de personnes de divers Royaumes, adrezées de plusieurs Roys de France, entre autre de S. Louis de Charles 6 de Louis 11. Et par la Vertu desquels Dieu a opéré des infinis et incomparables miracles, voir meme jusqu'à la ressucitation de plusieurs morts, ainsy que plus amplement il est contenu dans le livret imprimé au sujet d'icelles. [Blanc] Gravé à Tolose l'an 1643 par G. Antin ; [Blanc].

Cinq photographies 6×9 de l'église de Saint-Vivien, d'un dessus de sarcophage orné et d'un pégaud trouvés dans les fouilles; — don de M^{me} G. LASSERRE;

Plan d'ensemble des bâtiments de l'ancien hôpital-manufacture au faubourg Taillefer de Périgueux, laissant voir le chevet rectangulaire de l'église des Jacobins, fin du XVIII^e s.; photo 18×24; — don de M. GRILLON, aumônier du Centre hospitalier Dujarric de la Rivière.

M. le Président exprime les remerciements de la Société aux divers donateurs.

Revue bibliographique. — La *Revue des Deux Mondes* des 1^{er} et 15 avril derniers, donne des « Souvenirs du Quartier Latin », par le C^{te} de Saint-Aulaire, ambassadeur de France, relatifs à Emile Goudeau. Sem et Léon Bloy.

Dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1^{er} trimestre 1955, M. COURTY revient sur Jaufré Rudel de Blaye et les armoiries de l'église de Rudelle : une patte de Griffon; le D^r Cayla mesure « la place de la maison rurale dans le folklore et la civilisation du Quercy », occasion pour M. le Président de recommander à nos collègues l'étude de cette question en Périgord; n'attendons pas que tout soit ruiné ou reconstruit.

Correspondance. — Par lettre en date du 27 avril, M. HOULET, conservateur des Monuments historiques, informe M. le Président qu'après enquête, identification et reconnaissance sur le terrain des parcelles classées en même temps que l'abri sous roche de Raymondin, commune de Chancelade, parmi les monuments historiques, aucune exploitation de carrière, ou autre, ne menace pour le moment cette station préhistorique; d'ailleurs l'administration des Beaux-Arts restera vigilante.

L'assemblée décide de répondre favorablement à la lettre de la C^{luse} de Roany, présidée de « la Protection française », 47, avenue Hoche, Paris (VIII^e); la Société adhérera à ce groupement qui a pour but d'assurer une utile coopération entre tous les Français soucieux de protéger leur patrimoine historique et archéologique; aucune cotisation n'est demandée.

Communications. — M. COUV RAT-DESVERGNES a suivi une émission de la « Tribune de l'Histoire », où il fut parlé du phare de Cordouan, à l'entrée de l'estuaire girondin. Notre collègue rappelle que Montaigne était maire de Bordeaux lorsqu'a été décidée la construction de la fameuse « tour »; il figure en cette qualité au contrat passé le 2 mars 1584 entre les autorités de la province et l'architecte Louis de Foix, envers qui le maire et les jurats de Bordeaux prirent des engagements particuliers. (Cf. de Gourgues, *Réflexions sur la vie et le caractère de Montaigne*, Bordeaux, 1856, pp. 46-61.)

M^{me} Germaine LASSERRE nous apprend qu'au mois de mars, des travaux entrepris autour de l'église de Saint-Vivien ont amené la découverte d'une quantité de sarcophages en pierre du pays, avec ou sans logement pour la tête. Certains d'entre eux avaient dû être ouverts en 1877, lors de la suppression du cimetière. Une cuve, restée intacte, renfermant un vase, ou pégaud, placé sur la poitrine du défunt; c'est une terre cuite rose qui a pâli à l'air, les ornements en biais sont en vernis jaune clair.

Au sud, on a dégagé une pierre tombale ornée d'une grande croix, d'une truella et d'une sorte de pic de maçon (v. p. 71); un des côtés est pris dans le mur de l'église, la pierre paraît isolée du reste du tombeau. Enfin on a recueilli des tessons de

poterie rouge, dont quelques-uns décorés d'une frise en relief.

Les plus importants de ces sarcophages se trouvent devant les piliers d'entrée de l'église, les pieds sont engagés dans les fondations.

On pensera comme notre vigilante collègue, qu'il eût été intéressant de fouiller plus avant cette nécropole.

M. GRILLON, aumônier du Centre hospitalier, nous a fait tenir les notes suivantes :

M. Contassot, ancien Supérieur du Grand Séminaire de Périgueux, actuellement Visiteur de sa Congrégation, dans un ouvrage très méritant et malheureusement trop peu connu, est laborieusement parvenu à nous restituer à partir de minutes notariales longuement consultées l'histoire des Missions de Périgueux, Bergerac et Sarlat, congrégation dont on ignorait jusque-là à peu près tout, sauf l'existence de séminaires avant la Révolution de 1789.

De la Mission de Périgueux, il reste fort peu de vestiges : quelques salles de la Cité Administrative, quelques minutes, comme nous l'avons déjà dit ; la bibliothèque elle-même, passée aux mains de l'évêque constitutionnel Pontard, a été entièrement dispersée.

Rare aubaine donc pour le curieux que de feuilleter l'un ou l'autre livre portant cet ex-libris vénérable. Cinq volumes nous sont ainsi récemment passés entre les mains.

Ce sont :

1° *Traité/ théologique/ adressé au clergé du diocèse de Meaux/ par/ son Eminence Monseigneur/ le Cardinal de Bissy/ evesque de Meaux/ conformément à ce qu'il a promis dans sa/ dernière Instruction Pastorale.*

A Paris/ veuve Raymond Mazières, rue S^t-Jacques/ à la Providence/

M D C C X I I

avec privilège du Roy

Le tome second est de la même date ; les deux volumes solidement reliés en plein cuir avec titre or sur fond rouge portent tous deux sur la page du titre

Ex MISSIONIS PETROCORENSIS libri

2° *Tradition/ ou/ Histoire de l'Eglise/ sur/ le Sacrement de Mariage/ tirée/ des monuments les plus authentiques de chaque siècle/ tant de l'Orient que de l'Occident/ contenant/...*

A Paris/ chez Jean Mariette/ rue S^t-Jacques/ aux Colonnes d'Hercule

M D C C X X V

avec approbation et privilège du Roy.

Le tome second est de la même date; tous deux reliés en plein cuir avec dorures, portent sur la page du titre, vers le milieu :

Ex libris

feaugas (ou feaugar ?) quem dedit Missioni Petrocorensi.

3° Decretales/ Gregori Papae IX/ a Petro et Francisco Pithoeo J.C./ ad veteres manuscriptos codices restituae/ et notis illustratae/ ex bibliotheca illustrissimi D.D./ Claudii Lepeletier/ regni administri/ regii Franciae aerarii praefecti/ et supremi senatus Praesidis infulati/ tomus secundus/

Parisiis/ apud Dionysium Thierry, via Jacobaea sub signo Urbis Lutetiae

M D C L X X X V I I

cum privilegio Regis

Ce fort volume, dont il manque le tome premier est relié en plein cuir avec dorures et porte sur la page de titre :

Ex libris

Missionis Petrochor.

On y voit en outre un cachet bleu pratiquement illisible.

Dans la seconde partie de son ouvrage, *les Ex-libris et fers de reliure périgourdins...* etc... réservé aux personnages étrangers au Périgord mais y ayant rempli quelque fonction ou possédé quelque bien, le D^r Lafon consacre la notice LXXVIII aux Macheco de Premeaux.

Deux livres en notre possession portant des fers sur le plat nous ont incité à revoir les armes de cette famille.

Le premier est un fort volume relié plein cuir avec dorures « Procès-verbal de l'Assemblée du Clergé de 1750 » imprimé l'année suivante chez Guillaume Desprez à Paris. Le fer correspond en tous points à celui décrit dans l'ouvrage ci-dessus (a) et reproduit (fig. 152, p. 178).

Le deuxième est aussi un fort volume relié plein cuir avec dorures « Rapport de l'Agence du Clergé de 1720 à 1725 » imprimé à Paris, chez Pierre Simon en 1726. Le fer, déjà signalé par le D^r Lafon, *op. cit.* p. 177, porte les armes des Macheco « d'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de perdrix arrachées du même » avec mitre et crosse abbatiales surmontées d'une couronne de comte. La légende entourant le fer ovale porte:

JEAN FRANCOIS DE MACHECO

ABBE DE SAINT PAUL ET DE STE MARGUERITE

Ce livre après avoir appartenu à Jean-François, futur évêque de Couserans Jean-Chrétien, serait donc passé de sa bibliothèque à celle de son cadet Christian, évêque de Périgueux, ce qui expliquerait sa présence en notre pays.

M. Géraud LAVERGNE souligne l'intérêt et le mérite de la thèse que M. Jean VALETTE vient de soutenir avec succès à l'Ecole des Chartes ; elle lui a valu le prix du Président de Montégut-Lamorélie. Il a fallu beaucoup de recherches en ordre dispersé pour remédier à l'absence d'un fonds consistant d'archives diocésaines.

Au chapitre IV de la troisième partie, nous voyons l'évêque Jean de Lingendes (1642-1647) dresser à Cadouin le procès-verbal d'authenticité du Saint-Suaire. Il y a une relation étroite à établir entre ce fait et la publication de la gravure rarissime que le D^r Lafon a offerte à la Société (voir p. 70). La démarche épiscopale appuyée par l'édition de la première *Histoire du Saint-Suaire*, rendirent quelque prestige aux ostensions séculaires de la relique ; mais, de notre temps, la question de son authenticité s'est à nouveau posée, elle a été réglée par la négative. Sur tout cela, il sera bon de relire l'excellente étude de M. Maubourguet, au tome LXIII (1936) du *Bulletin*.

A la demande de M. le Président qui, retenu par une fête de famille, n'avait pu accompagner ce jour-là la Société, M. Jean SECRET fait le compte-rendu de la séance tenue le dimanche 1^{er} mai, en l'Hôtel de Ville de Nontron ; du déjeuner auquel assistait M. Henry LAFOREST, secrétaire d'Etat aux Etats associés, maire, conseiller général et député de Nontron, et de l'excursion qui a suivi à Saint-Estèphe, Piégut, Teyjat, La Chapelle-Saint-Robert et Javerlhac ; plus de soixante membres ont suivi cette sortie très brillamment réussie.

Sur la proposition de MM. SECRET et LAVERGNE, l'assemblée adopte un vœu tendant au classement parmi les Monuments historiques du donjon de Piégut, ne fût-ce que pour mettre à la disposition de la commune les échafaudages qui faciliteraient les travaux d'entretien de cet édifice qu'elle est disposée à prendre à sa charge.

L'attention du service des Monuments historiques sera attirée sur l'église de La Chapelle-Saint-Robert et notamment sur son clocher, auquel quelques réparations paraissent indispensables.

Il est également décidé qu'après avoir obtenu l'accord du propriétaire, la Société demandera l'inscription à l'inventaire supplémentaire des restes de Forgeueuve.

M. Jean Secret se demande qui peuvent bien représenter les deux gisants, homme et femme, de l'église de Javerlhac que la tradition tient pour des d'Aguesseau.

Notre vice-président est allé photographier la mesure de

l'ancien hôpital de Sainte-Marthe, rue du Niveau; M. PONCEAU a dressé les plans et l'élévation de cet édifice qui doit disparaître.

A Paunat, dont l'église va enfin être classée monument historique, M. Jean SECRET a reconnu dans la dalle qui recouvre la fontaine voisine, une table d'autel romane chanfreinée et décorée de festons opposés.

Il montre les photographies d'une fenêtre d'angle XVI^e siècle dans une maison de Saint-Cyprien (à Périgueux on en voit deux mais bouchées, à l'angle des rues de la Nation et de la Constitution); il a aussi photographié le rétable de Saint-Agnan-d'Hautefort, curieusement décoré de panneaux de porcelaine peints.

En terminant, M. Jean Secret signale que la carte du Périgord dressée par de Belleyme est toujours fournie sur demande par l'Institut géographique National.

M. SECONDAT est retourné ces temps derniers à Saint-Casien où en 1934, le D^r L'Honneur avait signalé des vestiges gallo-romains (*Bull. de la Soc.*, t. LXI, p. 318); c'est précisément du lieu-dit Barriac, de cette commune, au sommet d'un coteau de 159 m. d'altitude, qu'il a rapporté les fragments de tuiles à rebord, briques plates et tuiles creuses qu'il présente aujourd'hui.

M. GRILLON a l'intention d'exploiter les archives relativement importantes, mais à peu près ignorées, de l'ancien établissement hospitalier de la rue Wilson.

Il y a trouvé le très important plan d'ensemble dont il a offert la photographie à la Société (v. p. 71). Tout-à-fait à gauche de la feuille, on distingue le chevet rectangulaire de la chapelle des Jacobins : ainsi sera mieux précisée la position de cette église, c'est-à-dire à proximité des bâtiments subsistants de la communauté de Sainte-Ursule qui vont être démolis avec l'hôpital.

Cette partie de Périgueux au voisinage d'une des deux églises de Saint-Martin, s'est montrée riche en vestiges du haut Moyen-Age et l'assemblée est unanime à souhaiter que les chantiers de construction qui vont s'ouvrir sur cet emplacement ne fassent pas table rase de ce qui pourrait encore être enfoui d'intéressant.

Ici comme ailleurs, notamment à Campniac où une cité de relogement va être édifiée, la Municipalité a le devoir de veiller à l'exécution de l'ordonnance du 13 septembre 1945 validant la loi du 27 septembre 1941 sur les fouilles archéologiques. Les membres de la Société pourront, de leur côté, exercer

une surveillance discrète, mais efficace, sur le déroulement des travaux.

Admissions. — M. Pierre CHAYROU DE LA COMBE, rue Rosa-Bonheur, 6, Paris (XV^e); au lieu et place de son regretté père l'Intendant général;

M. SOUSTRE, pharmacien, avenue Daumesnil, Périgueux ; présenté par M. le D^r Lafon et J. Secret;

M. Jean THEIL, instituteur, Condat-sur-Trincou (Dordogne); présenté par MM. Secondat et Bounichou.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

Séance du jeudi 2 juin 1955

Présidence de M. le D^r LAFON, Président

Présents : M^{mes} Busselet, Corneille, Crepey, Darpeix, Dupuy, Gardeau, Guille, Médus, Plazanet, Ponceau, Villepontoux; M^{lle} Marquoyssat; MM. Becquart, Belanger, Borias, Boucher, Bounichou, Corneille, Crepey, Dandurand, Delfaud, Duché, Grillon, Guille, Lavergne, Pivaudran, Ponceau, Secondat, Secret et Villepontoux.

Se font excuser : MM. Granger, Lassaigne, Plazanet.

Remerciements. — Le C^o DES MONTS.

La lecture du procès-verbal motive une remarque de M. BORIAS : il existe deux anciennes fenêtres d'angle, restées ouvertes, 5, rue Lanmary; le D^r LAFON, à propos des « gisants » de l'église de Javerlhac observe qu'un Faure de la Roderie, marié à une d^{lle} de Givès, épousa en secondes noces une d^{lle} d'Aguesseau; mais les statues en question semblent dater de bien plus loin (fin xv^e ou début du xvi^e s.).

Entrées d'ouvrages et de documents. — Stein (H.). *Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne...*, revu et publié par J. Hubert. Paris, Imp. Nationale. 1954; in-4, LIV-684 p., carte coloriée, br.; — envoi de la Direction des Bibliothèques de France, que M. le Secrétaire général remerciera.

Questions diverses. — M. le Président annonce que le conseil d'administration, réuni le 13 mai dernier, s'est préoccupé de la situation financière de la Société. Il ne semble pas qu'on puisse régulièrement compter sur un appoint substantiel de la maison Doin au titre des droits d'auteur du professeur Testut et le principe d'une augmentation de la cotisation permettant de maintenir au *Bulletin* son épaisseur actuelle a été retenu;

M. le Président tient dès maintenant à informer l'assemblée de cette éventualité en indiquant que notre cotisation est restée inférieure à la plupart de celles qui sont demandées aux membres des sociétés correspondantes de la nôtre.

La Société archéologique et historique de Charente viendra le dimanche 19 juin rendre à notre compagnie la visite que celle-ci lui a faite en 1953; nos collègues angoumois seront reçus en l'hôtel de la Société où un vin d'honneur leur sera offert. Un déjeuner réunira à l'hôtel Mataguerre les membres des deux sociétés.

M. le Secrétaire général, conformément au mandat qui lui avait été donné par l'assemblée de mai, est allé prendre connaissance du projet de cession par la ville de Périgueux à l'Office public d'H.L.M., d'un terrain sis à Campniac. Ce document ne comportant aucune disposition spéciale quant aux vestiges de l'ancienne cité gallo-romaine pouvant exister sur cet emplacement, M. Lavergne a écrit à M. le Maire de Périgueux pour le prier d'assurer la conservation des objets intéressants mis au jour durant les travaux et leur transfert éventuel au Musée du Périgord.

M. le Président craint que les fondations des immeubles à construire ne soient pas assez profondes pour atteindre la couche archéologique.

Revue bibliographique. — M. le Président dit qu'une thèse de doctorat ès-lettres traitera de Léon Bloy dans ses rapports avec la secte luciférienne qui a des attaches avec la franc-maçonnerie.

M. J. LASSAIGNE a relevé dans le livre de M. François Pietri : *Napoléon et le Parlement ou la dictature enchaînée* (Paris, A. Fayard) un jugement un peu inattendu sur les dons oratoires du député philosophe Maine de Biran. C'est à la p. 276, au sujet de la composition de la Commission des Cinq nommée en décembre 1813 par le Corps législatif :

« Elle comprend tout d'abord Lainé, dont le choix est déjà significatif; ensuite et dans l'ordre, Raynouard..., le philosophe Maine de Biran, esprit modéré mais dont les attaches royalistes sont connues..., Flaujergues..., cinq Méridionaux au verbe facile, aussi prompts à l'exagération que rapides à la riposte. »

Evidemment, M. Pietri connaît mieux *Cyrano de Bergerac* de Rostand que le *Journal intime* de notre philosophe qui souffrait tant de sa timidité et de l'impossibilité physique dans laquelle il était d'aborder « la redoutable tribune ». Il l'a pris pour un Cadet de Gascogne de Carbon de Casteljaloux !

Notre collègue toujours attentif signale également, dans la collection de documents inédits et d'études sur l'histoire de l'Algérie un travail de M. Roger Germain sur *La politique indigène de Bugeaud* (Paris, Larose, 1955); les documents mis en œuvre montrent le Maréchal s'attachant à concilier les intérêts des colons et ceux des Arabes, en chef profondément humain qu'il était.

Enfin, dans *Périgord mon pays*, de juin 1955, sous le titre « Mobilisation pour Lascaux », M. Léo Magne relance l'opinion au sujet des menaces croissantes de dégradation auxquelles sont exposées les fresques de la célèbre grotte. Craintes justement fondées, vu le dérangement qu'apporte à l'équilibre atmosphérique du milieu la présence de centaines de visiteurs; l'insuffisance de la surveillance exercée sur ces foules par les gardiens attitrés, et par voie de conséquence, l'apparition du vandalisme sous forme de *graffiti* relevés çà et là. On sait qu'à la suite d'un vœu de la Société préhistorique française que préside le D^r Cheyrier, deux propositions de loi ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée Nationale, l'une d'elles visant à l'expropriation du possesseur actuel, pour cause d'utilité publique. Personne ne saurait se désintéresser de la suite de cette affaire.

Communications. — Mardi dernier, M. le Président a été avisé par M. le sénateur Bels, maire de Sainte-Alvère, que des sarcophages avaient été découverts dans le bourg, où sont exécutés des travaux d'adduction d'eau; une délégation de la Société se rendra le plus tôt possible sur les lieux de la découverte.

M. le D^r LAFON a extrait de ses portefeuilles de collectionneur une lithographie, non signée, représentant l'aqueduc de Saint-Aulaire (*sic*) à Périgueux, ou si l'on préfère, les arcades de Catoire qu'on est en train d'abattre en partie sur le chemin de Champcevinel et que certains, rappelons-le, ont prises pour un édifice gallo-romain.

M. le Président présente aussi trois plans de Périgueux, levés au siècle dernier et, semble-t-il, fort rares. Deux sont l'œuvre de Bardou et nous donnent l'idée la plus exacte de la petite ville que restait encore Périgueux entre 1814 et 1830; le troisième, dessiné en 1859 par Constant, conducteur des Ponts-et-Chaussées, et colorié à la main, indique le tracé des canalisations ou aqueducs exécutés pour l'amenée des eaux du Toulon; il situe, entre la route de Bordeaux et la ligne de chemin de fer, l'ancien hippodrome, il porte aussi des noms de quartiers aujourd'hui à peu près disparus de la nomenclature, tels les Gravières ou la Californie.,

Un autre intérêt de ces documents est d'indiquer la nature des cultures tout autour de Périgueux et de nous rappeler les nombreux terrains plantés en vigne sur les pentes des côteaux de la banlieue du chef-lieu de la Dordogne : le phylloxéra a changé cet aspect du sol.

M. Géraud LAVERGNE rend brièvement compte de la cérémonie d'inauguration, le dimanche 8 mai, à Saint-Sauveur d'un buste du philosophe Maine de Biran, élevé par la municipalité de M. Maury, en présence des délégations des Abeilles de Bergerac et des Périgourdins de la Charente; M. Lavergne a prononcé l'éloge du fondateur de la philosophie spiritualiste qui fut aussi député de la Dordogne et conseiller d'Etat. Après l'inauguration, il y a eu une intéressante visite du château de Grateloup, qui conserve la bibliothèque, des portraits et des manuscrits et autres souvenirs de Maine de Biran.

M. Lavergne dit encore que le congrès annuel de la Fédération historique du Sud-Ouest s'est tenu à Bordeaux le 21 mai, à la Faculté des Lettres. Notre Société y était représentée par plusieurs membres. Au renouvellement du bureau de la Fédération, la présidence échoit à M. Ch. HIGOUNET, remplaçant M. le doyen Renouard, nommé professeur à la Sorbonne, et une troisième vice-présidence est offerte au secrétaire général de la Société historique et archéologique du Périgord. L'après-midi fut rempli par les séances de travail au cours desquelles M. Jean SECRET, président de la section d'archéologie et d'histoire de l'art, parla des coupoles périgourdines et des coupoles girondines; M^{me} GARDEAU donna un aperçu de quelques rapports du Périgord avec Bordeaux du XVI^e au XVIII^e siècle; M. Dartigue-Peyrou, professeur à la Faculté des Lettres, retraça le rôle politique et diplomatique, lors du traité de Bergerac, en 1577, de Biron, lieutenant du gouverneur de Guyenne.

Le dimanche 22 mai comportait une excursion qui amena les congressistes à Libourne, dont ils visitèrent l'intéressant musée d'antiquités préhistoriques et gallo-romaines. On assista ensuite, dans l'église monolithe de Saint-Emilion, à la fête de printemps de la Jurade, après quoi le déjeuner fut servi, sur la terrasse du Château-Soutard, à proximité de la ville. La journée prit fin sur un vin d'honneur offert par la Société historique et archéologique de Saint-Emilion qui fêtait ce jour-là, le cinquantième anniversaire de sa fondation.

M. Jean SECRET a assisté le dimanche de Pentecôte à l'inauguration d'une fontaine élevée à Fontdaumier en souvenir de l'écrivain Albéric Cahuet.

Notre vice-président en feuilletant un vénérable ouvrage : *La Sainte Philosophie de l'Âme, Sermons pour l'Advant preschez à Paris à Saint-Medric, Van 1612*, par André Valladier, abbé de S^t-Andol de Metz, ordre de S^t Benoist, prédicateur ordinaire du roy (Paris, chez Pierre Chevallier, 1613), y a trouvé mention d'un jeune lycanthrope du Périgord que ses méfaits conduisirent devant le Parlement de Bordeaux; il fut jugé et condamné par arrêt donné en 1602 et prononcé en robe rouge par le Premier Président d'Affis.

M. Hédelin a donné à l'église de Ladouze un portrait de Pierre d'Abzac, archevêque de Narbonne, sur toile peinte du XVII^e siècle auparavant conservée dans ce qui demeure du château de cette famille; M. Jean Secret a photographié le tableau et relevé l'inscription qui l'identifie :

PETRUS D'ABSAC
DE LADOUZE — ABBAS
GRATIAE ET SANCTANGELI
ACENSIS EPISCOPUS RIVENSIS
DEINDE LECTORENSIS — DEMUM
ANNO 1494 ARCHIEPISCOPUS
LXV ET PRIMATUS
NARBONNENSIS — OBIT 25 MAII
1502

Il faut rectifier, semble-t-il, la date de décès de ce prélat — 1499 — donnée dans le présent *Bulletin* (1883, p. 72).

L'année dernière, M. Jean Secret avait entretenu l'assemblée de la charmante Vierge à l'Enfant juchée dans une niche au-dessus du portail de l'église de Limeuil. Cette œuvre d'art n'avait pas échappé à l'attention de M. William H. Forsyth, conservateur de l'art médiéval au Metropolitan Museum de New-York; dans une étude sur « les statues de la Vierge et l'Enfant au Moyen-Age (*Bulletin* du Metropolitan Museum of Art, de novembre 1944) ce savant compare la statuette de Limeuil à une Vierge à l'enfant de la collection Blumenthal, audit Musée; les analogies d'attitude et de facture sont indéniables. Selon M. Forsyth, ce seraient là des sculptures normandes de provenance; celle de Limeuil ayant pu être exécutée par un artiste de Normandie.

M. SECRET signale dans la *Revue Historique de Bordeaux et du département de la Gironde* (n^{os} de 1953 et 1954) deux intéressants articles de M. Paul Roudié. Le premier, qui étudie « Les Mises au tombeau de Bordeaux » établit une comparaison entre la « Mise au tombeau » de la chapelle de Biron (actuellement au Metropolitan Museum de New-York) et celle

de la chapelle de la Miséricorde, à Bordeaux. A ce propos, notre vice-président rappelle que la « Mise au tombeau » de Biron est la seule qui ait échappé, en Dordogne, aux iconoclastes. Il devait en exister au moins deux autres. L'une était en la chapelle du Saint-Sépulcre, à Bergerac, dans l'église Sainte-Catherine. Elle avait été exécutée par le sculpteur briviste Domenge et son gendre Courtaud (*Semaine Religieuse*, 1895, p. 477; — *B.S.H.A.P.*, 1880, p. 468; — *Jurades de Bergerac*, VII, 113). L'autre était en la chapelle de Barnabé, à Saint-Front de Périgueux; c'est peut-être de celle-ci que provient une tête de pierre sculptée, conservée au Musée du Périgord, et figurant un des deux juifs qui encadrent le tombeau et portent le corps du Christ. M. Jouanel a signalé aussi à M. Secret l'existence probable à Cadouin d'une Mise au tombeau, dont il ne subsiste qu'une Vierge de pamoison, avec Saint Jean; ces deux morceaux sont conservés dans l'aile sud du cloître de Cadouin.

L'autre article de M. Roudié étudie « Quatre maître-maçons bordelais du début du XVI^e siècle ». Parmi ces quatre maçons apparaissent Guillaume Médion et Etienne Baudoyne qui, en 1532, avec Guirault de Pomiers, firent partie d'une commission d'experts pour visiter la cathédrale de Sarlat, alors cause d'un litige entre l'évêque Jacques de Larmandie et le maître d'œuvre Blaise Bernard. M. Géraud Lavergne a publié dans le présent *Bulletin* (1920, p. 155 sq.) une note précieuse sur les travaux que le XVI^e s. apporta à la cathédrale de Sarlat. Il faisait allusion à cette expertise faite par « Etienne Bardoin, Giraut, Pomier, Guillaume Médron et Mathurin Galopin, maîtres architectes de Bordeaux ». Outre la confirmation de cette expertise qui décida la démolition pure et simple de l'ouvrage commencé, l'article de M. Roudié apporte des variantes dans les graphies des noms, ainsi qu'une référence d'archives (*Arch. dép. Gironde*, série B, Arrêts du Parlement, reg. 20) utile pour ceux qui étudient la cathédrale de Sarlat. Il apporte enfin le nom d'un apprenti de Guillaume Médion : Antoine Castanh, natif du diocèse de Sarlat.

M^{me} GARDEAU, dont le mari, notre collègue, notaire à Villefranche-de-Lonchapt, vient d'achever de déposer les anciennes minutes de son étude aux Archives départementales de la Dordogne, souhaite que cet exemple soit largement suivi et qu'ainsi une source historique d'une incomparable richesse soit mise à la disposition des historiens locaux. Une série de notes que notre collègue a glanées dans les minutiers et qui roulent sur les sujets les plus divers donne à son appel une force démonstrative.

Avant de remettre à la Société les 30 premiers numéros d'*OI Contou* (15 décembre 1953-1^{er} mars 1955) qui lui sont aimablement offerts par M. LAFILLE et M. Simon, M. SECONDAT a pris soin d'établir un index de ce périodique buguois qui compte parmi ses collaborateurs Louis Perche, René Griffoul, Jean Vézère, Paul Grelière, Jacques Kayser, Jacques Perry, etc. Au passage, notre attentif collègue a relevé quelques erreurs, notamment dans le n° 20 (article de M^{me} Sadouillet-Perrin sur « Saint-Cyprien »); il trouve également contestable l'identification de Cayreleivat, commune de Limeuil, avec Queynat, où se serait livré un combat durant la guerre de Cent Ans.

M. DELFAUD a trouvé à Biras de jolies fusaïoles. Il a exploré le cluzeau de la Veyssonie, commune de Bourdeilles, découvert il y a deux ans par des radiesthésistes à la recherche d'un trésor... Ce souterrain-refuge qui présente, vers l'entrée la particularité rare d'être doublé par une voûte de pierre sèche — d'ailleurs en partie détruite par les découvreurs — a livré des fragments de poteries et un oursin percé.

M. Secondat signale un voûtement du même genre à l'intérieur du cluzeau qui existe sous le château des évêques de Périgueux à Plazac; il reviendra d'ailleurs sur ce point intéressant.

M^{me} MÉDUS s'inquiète pour le site classé de Brantôme, d'un travail exécuté en ce moment dans le lit de la Dronne, à la hauteur de l'ancien hôtel Chabrol.

L'assemblée considère que la municipalité a le devoir de faire respecter l'arrêté de classement.

Admissions. — M. BIERNE, propriétaire, Sainte-Foy-de-Longas (Dordogne); présenté par MM. Lalot et Corneille;

M^{me} V^{ve} Jeanne BLANC, château de Puymoger, Javerlhac (Dordogne); présentée par MM. l'abbé Landré et Corneille;

M^{lle} Janine DUFOUR, A.D.S.E.A., rue Romaine, 15, Périgueux; présentée par M^{lle} Chareyre et M. Villepontoux;

M. Léopold DUFOUR, économiste, hôpital psychiatrique de Vauclaire, par Montpon-sur-l'Isle (Dordogne); présenté par le D^r Lafon et M. J. d'Artensec;

M. André MAUDET, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Forgeneuve, par Javerlhac (Dordogne); présenté par MM. Jean Secret et Géraud Lavergne.

Le Secrétaire Général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

ENCEINTES FORTIFIÉES EN PIERRE SÈCHE *en Périgord Noir*

Dans ce même *Bulletin*⁽¹⁾ le colonel Bouet avait signalé l'existence d'une enceinte fortifiée dont il donnait le plan dans un bois près de Giverzac, commune de Domme.

Le hasard devait attirer de nouveau notre attention sur ce genre de fortifications.

M. Blanc demanda à l'administration des Beaux-Arts l'inscription du site de la Roche-Libère à Terrasson. Nous nous rendîmes donc sur place pour effectuer le travail de délimitation et de recensement cadastral nécessaires pour obtenir cette inscription.

M. Vigy, qui avait découvert et signalé à M. Blanc ce vaste camp, voulut bien nous accompagner ainsi que M. Voisin qui l'aide dans ses recherches.

Les murailles de pierre sèche formant remparts ont entre 1 m. 30 et 2 mètres d'épaisseur, un contre-mur s'étend souvent à leur base, on voit des traces de fossés et, aux angles, des cabanes de guette, dans lesquelles se trouve ménagée une logette d'environ 0 m. 80 de haut, renforcent le système de défense. Des masses de pierre, des *cairns*, s'élèvent irrégulièrement dans l'enceinte ainsi circonscrite. Certains de ces *cairns* sont pleins.

D'autres ont une partie pleine et la seconde voûtée et de petite dimension. Des cabanes plus élevées ont pu servir d'habitation. Sur le point culminant du plateau dominant la Vézère, au lieu dit « Bellevue », s'élève une tour hélicoïdale ayant à sa base un poste de guette. On accède par une rampe au sommet du monument dont la plateforme est assez large et circulaire, la rampe d'accès peut permettre le passage d'animaux. M. Vigy se demandait si cette tour n'aurait pas servi d'autel sacrificatoire. Non loin on discerne un cirque naturel qui paraît avoir été aménagé.

L'énigme posée par cette tour et par les fortifications, les cabanes et les *cairns*, méritait un travail de recherches. Je rendis visite à M. Lantier, conservateur en chef des Monuments préhistoriques au musée de Saint-Germain-en-Laye

(1) Tome LXXVI (1949).

Il me conseilla de me mettre en rapport avec une de ses élèves, Mlle Henry à Dublin qui étudiait les *Beehive Huts* d'Irlande, ce que je fis, sans obtenir de réponse.

Au Musée de l'Homme, le sous-directeur, le D^r Palès, fut intéressé par les photographies que je lui portais et me permit de consulter la bibliothèque.

Ces lectures m'amènèrent à établir les similitudes de construction depuis la côte dalmate, en passant par la Sardaigne, l'Italie, l'Espagne, la France, la Norvège, jusqu'à l'Angleterre et l'Irlande.

Il semble qu'à une période de l'histoire de l'humanité, l'homme pasteur ait utilisé les matériaux calcaires qu'il trouvait à sa portée pour limiter des portions de terrain, le défendre, y construire des abris, l'épierrier et peut-être commencer ses premiers essais agricoles.

Un échange de correspondance avec M. Jean Perrot, Chargé de mission en Israël où il pratique des fouilles m'apprit l'existence des mêmes enceintes fortifiées en pierre sèche d'un modèle semblable à celui que nous trouvons en Dordogne dans le Gard, en Vaucluse, en Bourgogne et sans doute dans d'autres régions de France.

La question de ces enceintes n'est donc pas sans intérêt et l'on a pu lire dans ce *Bulletin* les communications faites par M. Claude Barrière.

Ces enceintes ne doivent pas être confondues avec les séparatifs en pierre sèche que l'on rencontre fréquemment dans les Causses. L'épaisseur des murs, les postes de guette aux angles, les fossés donnent un caractère nettement défensif et tout à fait différent. Dans un enclos qui a environ 100 mètres de côté, sur le versant d'une colline, enclos défendu par une double enceinte séparée par un fossé nous avons pu compter 10 cabanes en forme de tour hélicoïdale. Elles sont si rapprochées l'une de l'autre qu'aucune culture n'est possible, et ne ressemblent pas aux cabanes de berger en pierre dont la construction se poursuit encore de nos jours². Ce camp se trouve dans la commune de

(2) Au sujet de ces constructions populaires, une enquête vient d'être ouverte par M. N. Hourlier, de Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.)

Daglan, riche d'ailleurs de plusieurs autres enceintes fortifiées. Malheureusement nos recherches ne nous ont donné aucun résultat au point de vue objet mobilier.

Un chercheur anglais, M. Joseph Prafltery, dans son livre : *Prehistoire Ireland*, abondamment illustré, reproduit des *cairns* et des enceintes irlandais dont la similitude est absolue avec les *cairns* périgourdiens. Dans l'une des cabanes, il a trouvé une aiguille en os, et les grands *cairns* de forme ovale lui ont livré de nombreux squelettes, mais sans aucun mobilier.

M. Vigy, à Terrasson, a trouvé une hache de pierre polie dans l'intérieur d'un *cairn*.

Le problème reste donc entier. Nous trouvons-nous en présence d'une peuplade de pasteurs venue d'Asie et qui sur son passage construisait des enceintes pour abriter et protéger ses troupeaux ?

Cette peuplade se serait répandue jusqu'en Irlande à une période correspondant — à ce que croient certains auteurs auxquels je laisse toute la responsabilité de leur opinion — au début de l'Age de Bronze.

Ne pouvant résoudre l'énigme sans la découverte d'objets mobiliers, il me paraît cependant utile de relever les emplacements de ces enceintes fortifiées en Dordogne, en souhaitant que des chercheurs, intéressés par la question, se livrent au même travail dans d'autres départements. La meilleure période pour ce genre de chasse est le début du mois de mars, époque où les chênes eux-mêmes sont dépouillés, et où l'on peut découvrir la structure de la terre. Les photographies aériennes peuvent aider utilement à ces recherches.

C^{tesse} DE MALEVILLE.

Les aliénations des biens des bénéficiers du diocèse de Sarlat en 1563 et 1569

Les biens de l'Eglise, étant biens de main-morte, ont été considérés pendant tout le Moyen-Age comme inaliénables. Le bénéficiaire, qui en avait la possession, n'en avait que l'usufruit, et ne pouvait sous aucun prétexte les vendre. Ce qui explique l'immense expansion de la propriété ecclésiastique. Mais peu à peu, sous la pression de certains courants d'idées mêlés à l'impératif de la nécessité, on en vint à envisager, outre une certaine participation de l'Eglise à l'impôt (*décimes*), la vente de biens d'Eglise pour permettre à la monarchie française de subvenir à ses croissants besoins. C'est vers 1560 que cette idée prit corps et que la Monarchie, engagée dans les luttes religieuses, dut recourir à cet expédient. Ce ne fut pas sans difficultés. Le Clergé, qui devait faire les frais de l'opération, le Parlement, organe très conservateur, étaient des centres d'opposition. Le gouvernement fut aidé par les cardinaux français, plus courtisans que clercs, et par le Pape qui finit par donner une autorisation qui mettait les opposants dans une situation fautive. Trois de ces aliénations furent ordonnées par Charles IX et trois par Henri III¹.

Envisagée dès 1560 (Etats Généraux d'Orléans), la première aliénation fut décidée en janvier 1563, différée devant l'hostilité du Parlement, reprise après la paix d'Amboise pour subvenir aux frais qu'entraînait la guerre avec les Anglais et les Allemands. Elle fut définitivement imposée au lit de justice du 17 mai 1563. Elle devait porter sur des biens valant jusqu'à concurrence de 100.000 écus de rente, soit au denier 20, un capital de 6.000.000 de livres². Cette somme était répartie dans chaque diocèse selon le départe-

(1) Voir l'étude de Victor Carrière dans *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. III (Paris. Letouzey, 1936, pp. 396-434.

(2) Bibl. Nat., fonds Baluze, ms. 179, fol. 151.

ment de 1546. Un document³ nous apprend que la taxe impartie au diocèse de Sarlat s'élevait à 8.182 livres, 10 sous. Pour la répartition à l'intérieur du diocèse, l'évêque, ou son grand vicaire, sans réunir l'assemblée diocésaine, peuvent élire incontinent deux notables personnages pour s'informer de la valeur des bénéfices, établir le rôle de la taxe; et l'envoyer aux délégués, grands dignitaires ecclésiastiques établis par le Pape. Mais pour cette fois, comme il fallait aller vite, ce sont les officiers royaux qui firent la répartition et choisirent ce qui devait être vendu.

Cette première aliénation a laissé peu de traces pour le diocèse de Sarlat. Nous ne connaissons qu'une seule pièce, la pièce 1 du registre G8^r 4324 des Archives Nationales. Cet acte, qui est un original signé, émane d'Antoine de Salis⁴, lieutenant général en la sénéchaussée de Périgueux au siège de Sarlat et baillage de Domme. L'acte date du 17 novembre 1564. Dans le diocèse de Sarlat la vente a été faite par M^r Jacques André, sénéchal du Périgord, lors commis aux aliénations. Nous ne connaissons que quatre ventes : le 23 décembre 1563, Raymond de Saint-Clar, s^r de Puymartin⁵, et Guillaume et Pierre Broussé, frères, achètent la justice et la rente des Halles⁶, appartenant à l'évêque de Sarlat, pour 3.820 livres, plus les frais; François Nompert, baron de Caumont, achète la justice et les rentes de la Roque de Gageac⁷, appartenant à l'évêque de Sarlat pour 5.100 livres, plus 426 l. pour les frais; Denys de Sentous⁸, s^r de Cugnac¹⁰, achète la justice de Saint-Avit-

(3) Arch. Nat., G8 262. Le montant des adjudications s'éleva à 9615 l., d'où on rendit au diocèse la somme de 1.432 l. 10 s.

(4) Cf. Saint-sauv (C^{te} de), *Magistrats du Périgord* (Périgueux, 1931), p. 112.

(5) Id. p. 28. Voir aussi *Bull. de la Soc.* t. LVII (1930), p. 227.

(6) Comm. de Saint-André-Allas, cant. de Sarlat.

(7) Pour Allas, autrefois Allas-l'Evêque, même commune.

(8) Auj. *La Roque-Gageac*, comm. du cant. de Sarlat.

(9) Pour *Saint-Ours*. Il était gentilhomme de la Chambre du Roi, chevalier de son ordre, capitaine du château du Hâ, à Bordeaux; mort en 1571.

(10) Château dans la comm. du Buisson, cant. de Cadouin. (Il y avait un autre Cugnac, à Sainte-Sabine, comm. du cant. de Beaumont-du-Périgord).

Sénieur¹¹, appartenant au prieur du dit lieu, pour 330 l. et 104 l.; Armand de Gontaut et sa femme Jeanne de Foix achètent la justice de Cadouin à l'abbé du dit lieu pour 463 l.

Ainsi pour cette aliénation de 1563 nous savons que l'évêque de Sarlat a aliéné 8.920 l. de capital, soit au denier 20, 148 écus de rente. Chiffre très gros, excessif même, qui montre comment fut faite la répartition par les officiers royaux.

Passons maintenant à la deuxième aliénation du règne de Charles IX, celle de 1568. Autorisée par bulle du 1^{er} août de la même année, elle portait sur la vente de biens représentant un capital de 130.000 l. de rente. En l'occurrence, le Clergé avait pris ses précautions. La vente fut dirigée par lui, à l'échelon national par des cardinaux, à l'intérieur des diocèses par des délégués de l'évêque et des bénéficiers.

Les procès-verbaux des ventes qui nous sont conservés¹² nous renseignent sur le détail de l'opération dans le diocèse de Sarlat. Le département fut dressé le 27 mai 1569¹³, et la somme impartie au diocèse est de 122 écus de rente, dont 20 à payer par l'évêque, le plus grand bénéficié du diocèse. La vente, qui eut lieu aux enchères publiques au dernier enchérisseur¹⁴, fut dirigée par une commission nommée par l'évêque et comprenant Pons de Salignac, abbé de Nesle, grand archidiacre de Sarlat et vicaire général de l'évêque, Jean de Bar, official, Antoine de Salis, lieutenant général, et François de Gérard, avocat du roi. La vente a lieu au dernier 24.

L'énumération de ces ventes, quoique fastidieuse, présente un double intérêt toponymique et économique. C'est pourquoi nous croyons devoir en donner un bref résumé.

Le 18 mars 1570, Jean de Losse, s^r du dit lieu¹⁵ achète à l'abbé Terrasson, pour 890 l. 8 s., 7 cartons de blé, 26 car-

(11) Comm., cant. de Beaumont.

(12) Arch. Nat., G8⁺ 1324.

(13) Id., pièce 34.

(14) Id., pièce 2.

(15) Château, comm. de Thonac, cant. de Montignac-sur-Vézère,

tons et demi de seigle, 5 charges 7 cartons et demi d'avoine, le tout mesure de Sarlat, de rente annuelles levables sur les villages de Boulhac, Pouget, Preyssac, la Tallarie, Caneta, Trenche, Chadirac, lou Mas Pradas, la Baretie, lou Mas la Rue¹⁶, avec tout droit de fondalité sans justice; soit 14 écus auxquels est taxé l'abbé.

Le 1^{er} avril 1570, Pierre Bridat, s^r du Mas¹⁷, greffier de Sarlat, achète à l'évêque pour 1,272 l. (soit 20 écus de rente), 9 charges, 1 carton, 2 punyères d'avoine, 9 gellines et demi, 16 sous en deniers, et 2 pintes et demi de vin, levables sur des lieux non mentionnés.

Le 15 avril, Denis de Xentous¹⁸, s^r de Cugnac, achète au prieur de Saint-Avit pour 254 l., 8 s. (soit 4 écus de rente) une pièce de terre et pré située dans la paroisse de Saint-Avit, confrontant avec le ruisseau du Lanaiges¹⁹, avec le chemin de Montferrand²⁰ à Couze²¹, avec les appartenances de la moline de Pont-Rodier²², avec le pré et jardin d'Antoine Albaret.

Le 26 avril, dame Anne de Farges²³, achète au prieur de Saint-Cyprien pour 381 l. 12 s. (soit 6 écus de rentes), 5 charges de blé, 58 s. 6 d. en argent, 8 gellines et demi et 4 journaux de rente foncière.

Le même jour, Pierre Fortis, notaire royal de Saint-Avit, achète au chapitre de Saint-Avit, pour 572 l. 8 s. (soit 9 écus de rente), 4 charges, 5 cartons, 5 picotins et demi de froment, et 5 l. 17 s. 9 d. obole de rente.

Le même jour, le prieur de Rives²⁴, messire de Chaumeron, paye 63 l. 12 s. pour un écu de rente auquel le dit prieur a été cotisé.

Le 6 mai, Pierre Bessaro, habitant de Belvès²⁵, achète au prieur du prieuré de Belvès, pour 63 l. 12 s. (soit 1 écu de rente), 4 cartons de blé et 22 s. 9 d. de rente.

(16) Tous comm. de Terrasson (on écrit aujourd'hui *Boullac. la Talerie. Tranché*).

(17) Lieu-dit, comm. de Sarlat.

(18) Voir note 9.

(19) Non identifié.

(20) Comm. du cant. de Beaumont.

(21) Id.

(22) Comm. de la Bouquerie, même cant.

(23) Fages, château, comm. de Saint-Cyprien, ch. l. de cant.

(24) Auj. *Rives*, comm. du cant. de Villeréal (Lot-et-Garonne).

(25) Belvès, ch.-l. de cant., arr. de Sarlat.

Le même jour, maître Jacques Bourzac achète au prieur du prieuré de Cadelech²⁶, 38 s. 9 d. et 7 gellines et demi de rente pour la somme de 63 l. 12 s. (soit 1 écu de rente).

Le même jour, Jean de Fayolle, seigneur de Puy-Redon²⁷, achète au prieur du prieuré de Sadilhac²⁸ une charge, 5 cartons de blé, 21 s. 6 d. et 2 gellines de rente pour 127 l. 4 s., soit deux écus de rente.

Le 17 mai, Simon Sepière (aussi Sypierre), notaire royal à Saint-Pompon²⁹ achète au prieur du prieuré de Cénac³⁰ pour 127 l. 4 s. (soit 2 écus), deux pièces de terre et pré situées devant l'église du prieuré, confrontant au chemin qui va de Domme-Vieille au village de Font-Daumier³¹, à la terre de messire Pierre Lacroix au cimetière des Paours, moins la rente qu'a sur ces terres le curé de Cénac.

Le 31 mai, Marguerite de Bertrand, dame de Gurson³², achète pour 254 l. 8 s., 5 charges 2 cartons et demi de blé de moulure de moulin à prendre sur un moulin appartenant au prieur du prieuré d'Eymet³³, cotisé à 4 écus de rente.

Le 6 juin, Jean de Fayolles³⁴, seigneur du dit lieu, achète pour 95 l. 8 s., deux prés situés à Saulsinhac³⁵, mis en vente par le recteur de Saulsinhac, taxé à un écu et demi.

Le 14 juin, François de Feletz, seigneur du dit lieu³⁶, achète, pour 127 l. 4 s., 1 charge, 2 cartons, 1 punyère de blé, une charge d'avoine, 9 s. en argent et 4 gellines de rente, mis en vente par le prieur de Brénac³⁷, taxé à 2 écus.

(26) Auj. *Cadelech*, comm. de Saint-Aubin, cant. d'Eymet, arr. de Bergerac.

(27) Château, comm. de S^t-Pardoux, cant. d'Issigeac., même arr.

(28) Auj. *Sadillac*, comm. du cant. d'Eymet.

(29) Comm. du cant. de Domme.

(30) Cénac-et-Saint-Julien, comm. du même cant.

(31) Même comm.

(32) Château, comm. de Carsac, cant. de Villefranche-de-Lonchat, arr. de Bergerac.

(33) Ch.-l. de cant., même arr.

(34) Château dans la comm. de Saussignac, cant. de Sigoulès, même arr.

(35) Auj. *Saussignac*.

(36) Château, comm. d'Aubas, cant. de Montignac-sur-Vézère, arr. de Sarlat.

(37) Comm. de Montignac.

Le 15 juillet, Jean de Gontault, seigneur de Saint-Geniès³⁸, baron de Badefol³⁹, achète, pour 763 l. 4 s., un moulin et le tiers d'un pré, situés à Cussac et Molières⁴⁰, confrontant avec le chemin qui va de Cadouin à la rivière, appartenant à l'abbé de Cadouin, taxé à 12 écus.

Le 17 février, Léonard de la Salle achète, pour 63 l. 12 s., 40 sous et 4 punyères de froment de rente, appartenant au prieur de Cabans⁴¹ et Bigueroque⁴², taxé à 1 écu.

Le 19 mars, Jacques de Durfors⁴³, seigneur de Boyssière, achète, pour 95 l. 8 s., 8 cartons, 3 boisseaux de blé, 4 cartons d'avoine, 8 s. 4 d. et une gelline de rente appartenant au prieur de Bouzic⁴⁴, taxé à 1 écu et demi.

Le 8 mai, J. de Sireulh⁴⁵, seigneur du dit lieu et de Siorac⁴⁶, achète pour 95 l. 8 s., 4 l. 2 s. de rente appartenant au prieur de Pont-Romieu⁴⁷, taxé à un écu et demi.

Le 26 mai, J. de Férières, seigneur de Sauvebœuf⁴⁸, achète, pour 636 l., 3 charges, 4 cartons, 2 punyères de blé, 2 charges, 5 cartons de seigle, 4 charges, 3 cartons, 2 punyères et demi d'avoine, 4 l. 18 s. 6 d. en argent, 2 gellines et demi et 4 journaux de rente, appartenant à l'abbé de Saint-Amand-de-Coly⁴⁹, taxé à 10 écus.

Le 30 mai, Pierre Grezel, procureur à Sarlat, achète, pour 63 l. 12 s., un pré contenant 3 journaux, appartenant au prieur prieur de Taniès⁵⁰, taxé à 1 écu.

Le 30 juin, François de Beaupoil, seigneur de Pestignac⁵¹, achète, pour 127 l. 4 s., 5 cartons et demi de blé, 1 carton de seigle, 33 s. 4 d. en argent et 7 gellines de rente, plus un bout

(38) Comm. du cant. de Salignac, arr. de Sarlat.

(39) Auj. *Badefols*, comm. du cant. de Cadouin, arr. de Bergerac.

(40) Deux comm. du même cant.

(41) Comm. du Buisson, même cant.

(42) Auj. *Bigueroque*, comm. du Coux, cant. de Saint-Cyprien.

(43) Pour *Durfors*.

(44) Comm. du cant. de Domme.

(45) Auj. *Sireuil*, comm. du cant. de Saint-Cyprien.

(46) Comm. du cant. de Belvès.

(47) Comm. de Saint-Germain-et-Mons, de Bergerac.

(48) Château, comm. d'Aubas.

(49) Comm. du cant. de Montignac.

(50) Auj. *Taniès*, comm. du cant. de Sarlat.

(51) Pour *Pestillac*, comm. d'Eymet.

de terre et un eyral, appartenant au recteur de Villefranche, taxé à 2 écus.

Le 17 octobre, Marguerite de Cornil, dame de Pazayac⁵², achète, pour 63 l. 12 s., un pré et deux tas de blé de rente levables sur le territoire appelé de la Rosselye⁵³ et des Treilles⁵⁴, appartenant au prévôt de Ladornac, taxé à 1 écu.

Le 20 octobre, le seigneur de Bridoyre⁵⁵, achète, pour 63 l. 12 s., une terre de 8 punyères, appartenant au prieur de Ribanhac⁵⁶, taxé à 1 écu.

Enfin est mentionné l'aliénation indivise du chapitre cathédral de Sarlat, taxé à 8 écus. Messire Bridat, greffier à Sarlat, achète, pour 60 l., 3 cartons, 5 punyères de blé, un carton de seigle et 7 s. 10 d. de cens, appartenant au prévôt, qui vend en plus à Pierre Martin, pour 65 l., 4 cartons de blé, 2 gellines et 10 s. de rente, le tout levable au village de la Gardella⁵⁷, paroisse de Saint-Supplice del Buguo⁵⁸.

Jean de Calvimont, seigneur de Saint-Martial⁵⁹, achète, pour 120 l., 3 cartons et 2 coupes de blé, 7 s. 7 d. en argent et 2 gellines de cens à lever à Saint-Martial et à Sarlat.

Messire Jean Teille achète, pour 14 l. 8 s., 3 punyères de blé, 3 punyères de seigle, 6 d. de rente, appartenant au sous-chantre.

L'ouvrier du chapitre vend à une personne inconnue, pour 6 l., 4 punyères de seigle, 10 s. 8 d. et une gelline de cens de rente foncière.

Le restant est fourni par les officiers du chapitre.

Essayons maintenant de tirer quelques conclusions de cette longue énumération de ventes qui nous donne de précieux renseignements, et sur les prix, et sur les disponibilités des diverses classes de la population.

Nous voyons que parmi les acquéreurs il y a quinze nobles (dont nous sommes sûr de l'ancienneté de la noblesse d'épée), dix bourgeois et gens de robe, un seul ecclésiast-

(52) Comm., cant. de Terrasson.

(53) Auj. *La Rousselle*, comm. de Ladornac, même cant.

(54) Auj. *La Treille*, comm. de la Feuillade, même canton.

(55) Auj. *Bridoire*, comm. du cant. de Sigoulès.

(56) Auj. *Ribagnac*, comm. du cant. de Sigoulès.

(57) Comm. du Bugue.

(58) Auj. paroisse de Saint-Sulpice, comm. du Bugue.

(59) Saint-Martial-de-Nabirat, comm. du cant. de Domme.

tique (le prieur de Rives qui rachète sa taxe) et en plus quelques officiers du chapitre cathédral de Sarlat qui rachètent une partie de leur taxe. En 1363, les nobles achetaient déjà la quasi totalité des biens vendus.

Nous pouvons en conclure que le clergé, incapable dans la grande majorité des cas de racheter, était dans une situation de trésorerie difficile, que la noblesse d'épée, qui a acheté plus de la moitié des rentes aliénées, possédait encore une grande importance économique, enfin que la bourgeoisie dans la région dont il s'agit n'était pas en mesure, malgré un début de richesse, d'acheter encore tout ce qui était mis en vente. Cette constatation est très intéressante, car il semble que la noblesse en Périgord méridional a conservé une situation économique plus florissante que dans d'autres parties du royaume, si l'on compare nos chiffres à ceux donnés, pour la même époque, par Raveau dans ses études sur le Haut-Poitou, ou par M. Zeller dans son cours professé en Sorbonne en 1952-1953, sur *l'Histoire sociale du XVI^e siècle*⁽⁶⁰⁾.

D'autre part, il ressort que le clergé a mis en vente très peu de terres, presque uniquement des rentes et des cens, c'est-à-dire en droit français moderne, des biens meubles. Ainsi sa puissance de propriétaire terrien n'est que très peu entamée.

Tels sont les principaux enseignements que l'on peut retirer de cette étude rapide des aliénations de 1363 et de 1369.

Jean VALETTE.

(60) Edité au Centre de Documentation Universitaire, Paris 1953.

LA GRANGE-CHANCEL
ET
SES PHILIPPIQUES

Ce fut seulement en 1858 que M. de Lescure publia la première étude importante sur La Grange-Chancel et sur ses *Philippiques*, pour servir d'introduction à une nouvelle édition de celles-ci'. Depuis lors — il y aura bientôt cent ans — il n'a paru à leur sujet que quelques courtes notices, qui contiennent des erreurs matérielles. En utilisant des documents nouveaux et des textes encore inédits, on pourrait consacrer un gros volume à notre poète périgourdin et à l'œuvre qui l'a rendu célèbre ou, du moins, qui l'a sauvé de l'oubli.

Mais ce n'est pas mon propos et je me bornerai à étudier deux questions qui intéressent l'histoire littéraire :

1° A quelle date furent rendues publiques les trois premières odes et les deux dernières ?

2° Quel fut leur texte original ?

I

Au début de la Régence la cour de Sceaux charmait ses loisirs forcés en composant des épigrammes contre Philippe d'Orléans et sa famille, contre Dubois et contre leur entourage; c'était la manière dont usaient la duchesse du Maine et ses admirateurs pour manifester leur opposition au nouveau régime, en attendant de se fourvoyer dans la conspiration de Cellamare. Parmi les familiers du château La Grange-Chancel se distinguait par la virulence et la malignité de ses accusations parfois justifiées, mais souvent aussi odieusement calomnieuses.

Mais « poète, mauvais métier qui fait mourir de faim son maître, ou le fait pendre² ». Aussi Lagrange avait-il

(1) *Les Philippiques de La Grange-Chancel*, nouvelle édition... précédée de mémoires... par Mathurin de Lescure, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1858, in-1, 426 p.

(2) Mathieu Marais, *Journal et mémoires sur la Régence et le règne de Louis XV*, publiés avec une introduction et des notes par M. de Lescure, Paris, F. Didot, 4 vol. in-8, 1863-1868 (T.I, p. 285).

accepté pour vivre, quelque paradoxal que cela paraisse, une place de « commis aux finances » chez son compatriote le duc de La Force, qui était un des roués du Régent et qui en tirait avantage pour se livrer à des spéculations effrénées sur toutes sortes de marchandises³, ce qui lui attirait les pires brocards de la cour de Sceaux. Le noble duc, on le sait, se piquait de littérature et ce fut sans doute l'origine de sa brouille avec son irascible employé. Celui-ci, toujours prêt à versifier, aurait écrit contre son ancien patron une fielleuse satire, qu'on lui conseilla de ne pas publier, mais qui n'en fut pas moins connue de l'intéressé. En outre il avait assigné ce dernier au Châtelet pour des motifs encore mal connus.

Autant pour éviter le jugement de ce tribunal qu'il redoutait probablement⁴, que pour se débarrasser d'un importun, La Force obtint du Régent une lettre de cachet qui exilait La Grange dans ses terres du Périgord; nous dirions aujourd'hui qu'il y était envoyé en résidence forcée.

On doit se douter que notre poète, qui avait alors quarante ans — on était en 1717 — n'accepta pas de gaité de cœur son éloignement de Paris et, dans sa retraite campagnarde d'Antoniat⁵, il donna une forme concrète aux accusations que l'on colportait contre le Régent chez la duchesse du Maine.

En janvier 1719 la composition des trois premières odes était achevée⁶ et La Grange en fit parvenir une copie à un correspondant parisien, commensal probable de la cour de Sceaux, qui n'avait sans doute pas été emprisonné lors de

(3) Ibid.

(4) Avant-propos de l'édition des *Philippiques* publiée par le fils de La Grange-Chancel, Bordeaux, Puyneuge. 1797, in-8, 152 p.

(5) Antoniat, domaine aujourd'hui situé dans la commune de Razac-sur-l'Isle, à 8 kilomètres à l'ouest de Périgueux; la maison domine l'actuelle station de chemin de fer de La Cave.

(6) Dujarric-Descombes, dans l'introduction de son édition des *Philippiques*, Périgueux, Imp. Dupont, 1878. in-8, 76 p., disait que l'envoi des odes à Paris avait lieu en décembre 1718; mais dans une note insérée dans la *Bibliographie du Périgord*, Périgueux, 1898, II, p. 99, il reporte cet envoi au mois de janvier 1719.

la conspiration de Cellamare (décembre 1718), ou qui n'avait pas tardé à être remis en liberté.

Les contemporains s'accordent à dire qu'on en fit des copies, qui se répandirent très rapidement. Notre ancien vice-président A. Dujarric-Descombes⁷, n'indique que ce seul mode de diffusion. Mais dans les *Mémoires* de Saint-Simon qu'il édita en 1796⁸, Soulavie raconte en note comment elles auraient été révélées au public : imprimées « en caractères très menues » sur des feuilles volantes, elles auraient été données, comme cantiques, à un aveugle qui quêtait un dimanche matin à la porte de l'église Saint-Roch et il lui aurait été recommandé de les vendre un sol à son profit. L'anecdote est-elle exacte ? Soulavie possédait une imagination dont il faut se méfier. Cependant M. de Lescure n'en a pas mis en doute la véracité et il suppose que l'éditeur l'aurait trouvée notée dans les papiers de Saint-Simon, ce qui n'est pas impossible; aussi peut-on l'accepter sous réserve. En fait rien ne s'oppose à admettre que les deux modes de publication furent employés simultanément puisque les amis de la duchesse du Maine ne virent dans ces satires qu'une arme empoisonnée pour combattre le Régent.

La police eut tôt fait de mettre la main sur les exemplaires que possédait encore l'aveugle ou du moins, sur des copies qui commençaient à circuler sous le manteau et identifia rapidement l'auteur, qui ne se cachait pas au fond du Périgord, comme on s'est plu à le répéter⁹.

Le Régent en fut averti et voulut lire ces odes. Saint-Simon, qui était son ami et son conseiller intime, se char-

(7) Ibid.

(8) *Œuvres complètes de Louis de Saint-Simon, Mémoires secrets du règne de Louis XIV, de la Régence et de Louis XV*, 2^e édition, Strasbourg chez Treutel et Paris chez Onfroy, 1791, 13 vol. (publiées par Soulavie) (T. VII, p. 198).

(9) Il se désignait du reste lui-même sans la moindre modestie, car il n'avait pas hésité à écrire dans la strophe 28 de la première ode :

C'est sur des allarmes pareilles
Que l'imitateur des Corneilles
Gémit au fond du Périgord.

gea de les lui montrer et il a raconté dans ses *Mémoires* la scène pathétique qui suivit. Malgré son insouciance et son mépris des attaques dont il était l'objet, Philippe ne put empêcher qu'on donnât l'ordre d'arrêter La Grange.

L'auteur de la *Galerie de l'ancienne Cour*⁽¹⁰⁾ raconte qu'après avoir lu les *Philippiques*, le Régent aurait fait conduire La Grange au Palais Royal pour l'interroger, et que la franchise de ses réponses lui aurait valu l'indulgence de celui contre qui il avait écrit ses infâmes accusations. On ne saurait trop démentir cette légende, dont les faits démontrent la fausseté, mais qui n'en a pas moins trouvé une certaine audience.

*
**

Après cette rapide mise au point, nécessaire à la clarté de ce qui va suivre, peut se poser notre première question : A quelle date les trois premières *Philippiques* furent-elles rendues publiques ?

Saint-Simon, mieux placé que quiconque pour être exactement renseigné, se borne cependant à dire qu'au début de 1719 parurent plusieurs pamphlets contre le Régent, dont les *Philippiques*, et que celles-ci se répandirent avec une « rapidité inouïe ».

Dans ses *Mémoires secrets*, qu'il rédigea il est vrai très tardivement⁽¹¹⁾, Duclos, après avoir mentionné la déclaration de guerre à l'Espagne (9 janvier 1719), ajoute : « Ce fut dans ce temps-là que parurent les *Philippiques*, poèmes contre le Régent composés par La Grange ».

(10) *Galerie de l'ancienne cour ou mémoires anecdotes pour servir à l'histoire des règnes de Louis XIV et de Louis XV*, 2^e édition, 1788, sans nom d'auteur, ni d'éditeur, 4 vol., in-12; dans le tome III, p. 239, on lit que La Grange aurait obtenu son élargissement avant la fin de la Régence et qu'il aurait eu l'audace de se montrer à Paris; c'est une autre légende qu'il faut démentir.

(11) Duclos, *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV*, 5^e édition, Paris, L. Collin, 1808, 2 vol. in-8 (T.I. p. 408).

Quant à La Beaumelle¹², il indique sans plus de précision leur parution au début de 1719.

Mais, dira-t-on, il doit suffir d'ouvrir les *Journaux* rédigés par les mémorialistes contemporains de la Régence pour être fixé exactement. Il n'est cependant que de les consulter pour constater qu'ils ont au contraire contribué à rendre cette question plus confuse.

C'est ainsi que Mathieu Marais, qui passe pour être le plus exact des anecdotiers et qui était à l'affût des nouvelles, des chansons satiriques, des pamphlets et des potins de Paris, ne note la première divulgation des *Philippiques* qu'à la date du 14 juin 1720; il en cite quatre vers le 21 août suivant et n'en eut leur texte en main que quatre jours plus tard, le 25. Il ajoute alors : « Le bruit court que La Grange a été arrêté et jeté dans le Rhône. Il n'y a pas grand mal ». Or à la date de cette dernière note, il y avait quatorze mois que le coupable vivait paisiblement enfermé dans la citadelle de Sainte-Marguerite, où l'avaient précédé l'Homme au masque de fer et quelques autres personnages moins connus.

Sur ce seul témoignage de Marais, G. Peignot¹³ et M. de Lescure ont admis que la publication des *Philippiques* datait seulement de juin 1720 et ils supposent que Saint-Simon aurait pu en avoir eu communication seize mois plus tôt ! Lorsqu'il publia quelques années plus tard le *Journal* de Marais, M. de Lescure, dans une longue note, reconnut son erreur, un document dont il avait eu connaissance ultérieurement et dont il sera fait mention plus loin, lui ayant apporté la preuve que Saint-Simon, Duclos et La Beaumelle avait dit vrai.

J. Buvat, cet honnête scribe qui dévoila la conspiration de Cellamare à l'abbé Dubois, s'exprime ainsi dans son

(12) La Beaumelle, *Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon et à celle du siècle passé*, Amsterdam, aux dépens de l'auteur, 6 vol., 1755-56.

(13) Peignot, *Essai historique, généalogique... sur la famille d'Orléans*, Paris, Crapelet, 1830.

journal¹⁴, après une note du 31 août 1720 sur la dévaluation de la monnaie : « Il parut alors une satire en vers, intitulée *Les Philippiques*, en plusieurs odes, qu'on attribua au sieur Lagrange, gentilhomme du Périgord ». A la suite l'auteur reproduit le texte des trois odes. Puis vient la mention datée du 26 août, donc antérieure de cinq jours à la précédente, de l'enregistrement d'une déclaration du roi sur la Constitution *Unigenitus*, qui n'eut lieu en réalité que le 4 décembre suivant. Aussi ne faut-il pas s'étonner que Buvat écrive que La Grange avait été relégué « dans l'île de Lérins » pour s'être avisé de faire une satire contre le duc de La Force, qu'il y composa les *Philippiques* et qu'il eut « le bonheur de s'échapper et de se retirer en Hollande pour éviter l'ordre que le gouverneur de cette île reçut de le faire précipiter dans la mer, afin de l'exterminer ».

Enfin dans son *Journal*¹⁵, qui débute pourtant en 1718, Barbier ne signale pas l'apparition des *Philippiques* et il ne les cite qu'en juin 1722 à propos de l'accusation portée contre deux exempts de police d'avoir été, par ordre, complices de l'assassinat » d'un certain poète qui avait fait les *Philippiques* ». Il s'agissait du meurtre de Vergier, tué dans la rue le 23 août 1720. Buvat raconte, il est vrai, qu'on le soupçonnait d'être l'auteur de la *Parodie de la dernière scène de Mithridate*, pamphlet qui avait, paraît-il, irrité le Régent.

Comment expliquer de telles ignorances et de telles erreurs chez ces mémorialistes ? M. de Lescure essaie d'excuser Marais en supposant que la police aurait pu éviter la diffusion des *Philippiques* jusqu'à l'été de 1720, ce qui pourrait s'appliquer aussi à Buvat et même à Barbier ; mais cette hypothèse est contredite par Saint-Simon et les autres. Et que dire de Buvat qui, dans sa note de la fin

(14) Jean Buvat, *Journal de la Régence (1715-1723)*, introduction et notes d'E. Campardon, Paris, H. Plon, 1865, 2 vol. in-8; (T. II, p. 125 et suiv., l'éditeur a inséré les quatrième et cinquième odes dans les pièces justificatives, t. II, p. 469 et suiv.)

(15) Barbier, *Journal et chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1763)*, Paris, Charpentier, 1857, 8 vol. in-12.

d'août 1720 mentionne l'installation de La Grange en Hollande, où il n'arrivera qu'en décembre 1722.

*
**

L'ordre d'arrêter La Grange fut envoyé à Bordeaux, au maréchal de Berwick, gouverneur de la Guyenne. Un exempt fut désigné pour aller, avec l'aide d'un peloton de dragons, capturer le poète à Antoniat. Ce dernier avait certainement reçu avis de Paris qu'il ne tarderait pas à être arrêté et le dimanche 11 février, dans une lettre datée de Périgueux il avertissait sa femme qu'il allait être dans l'obligation de s'éloigner et il la priait de vouloir bien se charger du soin de leur maison et de leur petite famille. Il s'agissait en somme d'une procuration, qu'il déclarait avoir écrite en présence de MM. de Campagnac et de La Borde, qui avaient signé comme témoins¹⁶. Il attendit alors à Antoniat l'exempt et les dragons et, le samedi 17 février suivant, quand il les vit arriver, conduits par le sub-délégué de Périgueux, il s'échappa par un passage souterrain et alla se réfugier à Avignon, où il arriva le 2 mars. Il ne tarda pas à y faire connaissance de personnages louches, dont le poète Roy, à qui il raconta ses aventures. Celui-ci lui proposa de s'embarquer sur un bateau qui descendait le Rhône, en lui affirmant qu'il trouverait à l'embouchure du fleuve un vaisseau pour le conduire à l'étranger. La Grange, qui ne connaissait pas les limites du territoire pontifical, se laissa persuader et le 16 mars, les sbires de Machault d'Arnouville¹⁷ avertis par Roy l'arrêtèrent à Arles et l'enfermèrent au château de Tarascon pour attendre les

(16) C'est cette pièce, publiée dans *l'Amateur d'autographes* du 16 juin 1862, qui fit changer l'opinion de M. de Lescure sur l'époque où les *Philippiques* avaient été rendues publiques; elle fut remise en vente 32 ans plus tard par Charavay et fut alors analysée dans le *Bulletin de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord*, 1894, XXI, p. 437. Les témoins étaient vraisemblablement : Joseph de Roux, vicomte de Campagnac, et N. de Laborde dont la famille habitait Le Change.

(17) Machault d'Arnouville avait succédé à d'Argenson à la fin de janvier 1719 comme lieutenant général de police.

ordres de Paris; au début d'avril il fut conduit à Sainte-Marguerite¹⁸.

Nous possédons ainsi deux repères précieux : le 11 et le 17 février. Mais pour les utiliser, il importe de se rappeler comment fonctionnait à cette époque le service des postes.

Les dépêches adressées à Bordeaux partaient de Paris les lundis, mercredis et vendredis à minuit et arrivaient à destination trois jours après.

Celles qui étaient destinées à Périgueux étaient prises en charge par les mêmes ordinaires de Bordeaux, mais les lundis et vendredis seulement, déposées à Saint-Cybardeau¹⁹, transportées par un courrier à cheval à Angoulême et de là par des piétons à Marcuil d'abord, puis à Périgueux, ce qui demandait quatre jours et demi²⁰.

La rapidité de ces délais de transmission n'était permise qu'aux ordinaires et aux courriers de cabinet, qui avaient seuls le droit de « courir la poste », c'est-à-dire de chevaucher au galop jour et nuit, en changeant de monture à chaque relais; en revanche les messagers et les particuliers mettaient beaucoup plus de temps pour accomplir les mêmes trajets, car ils ne pouvaient cheminer qu'au trot et seulement « entre deux soleils », ce qui signifiait de l'aube au crépuscule.

Il ne fallait pas, enfin, songer à utiliser le grand courrier hebdomadaire de Paris à Toulouse, faute de relais entre Limoges ou Brive et Périgueux.

(18) Dans une très longue lettre datée de Gênes le 10 mai 1722, qu'il aurait adressée à la duchesse de et qu'il a publiée dans ses *Œuvres Meslées* (La Haye, chez Charles Le Vier, 1724) La Grange raconte avec précision et dates son arrestation, sa vie à Sainte-Marguerite et son évasion; mais, et c'est le plus curieux, il n'y fait aucune allusion aux *Philippiques* et il attribue son arrestation et son emprisonnement à un différend qu'il aurait eu au cours de son exil en Périgord avec le maréchal de Berwick.

(19) Saint-Cybardeau, bureau de poste et relais sur la grand-route de Paris à Bordeaux, aujourd'hui commune du canton de Rouillac (Charente).

(20) D^r Ch. Lafon, *Histoire de la poste aux lettres en Périgord*, Périgueux, Soc. Hist. et Arch. du Périgord, 1949, in-8. 76 p.

Admettons maintenant que l'anecdote rapportée par Soulavie soit exacte; la distribution des *Philippiques* par l'aveugle de Saint-Roch eut lieu le 4 février 1719.

Quand le correspondant parisien de La Grange apprit que la police avait saisi des exemplaires des odes, il ne douta pas que l'ordre d'arrestation ne tarderait pas à être donné et il avertit le poète par une lettre qui dut partir de Paris le lundi 5 à minuit et qui parvint à Périgueux le samedi 10²¹; celui-ci écrivit le 11 la lettre à sa femme et prit ses dispositions pour fuir le moment venu.

Ce ne put être avant le lundi 5 ou le mardi 6 que le Régent eut connaissance du pamphlet; l'arrestation fut aussitôt décidée et, en admettant que les bureaux aient fait diligence, l'ordre put partir le mercredi à minuit et arriva à Bordeaux dans la nuit du samedi 10. Avant que cet ordre ait été transmis d'échelon en échelon et que l'expédition ait été organisée, exempt et dragons ne purent quitter Bordeaux avant le 14, pour arriver le 17 à Antoinat, car il ne faut pas oublier que les troupes à cheval ne pouvaient parcourir que des étapes quotidiennes de 30 à 35 kilomètres, sous peine de crever leurs chevaux²².

Si l'on n'accepte pas l'authenticité de l'anecdote de Soulavie, il n'en reste pas moins que la diffusion des premières copies des *Philippiques* eut lieu le 4 février 1719. Leur texte original étant parvenu à Paris en janvier, trois à quatre semaines avaient été nécessaires à la confection des copies qui furent distribuées ce jour-là.

Nous possédons une présomption sérieuse en faveur de la publication des *Philippiques* à la date que je viens d'indiquer: c'est la lettre odieuse que le frère cadet de La Grange, le chevalier de Chancel, officier de la marine royale, adressa au Régent pour se désolidariser de son aîné et pour exprimer ses regrets que celui-ci ne fut pas mort

(21) Les lettres de Paris étaient certainement adressées à un ami de La Grange habitant Périgueux, qui les lui transmettait aussitôt, de manière à éviter le cabinet noir, qui n'aurait pas manqué de les intercepter.

(22) Il eut été inutile d'envoyer l'ordre d'arrestation par un courrier spécial, qui n'aurait pas pu être plus rapide que l'ordinaire et qui aurait exigé une dépense élevée.

depuis longtemps. Cette lettre est datée de Rochefort le 1^{er} avril 1719.

Il avait donc fallu qu'en moins de huit semaines le texte des odes parvienne à Rochefort et qu'après en avoir pris connaissance, le chevalier écrive à sa mère pour lui demander son assentiment et reçoive la réponse de celle-ci, puisqu'il l'associa à ses regrets dans son épître au Régent. Or à cette époque une lettre adressée de Rochefort à Périgueux allait d'abord à Bordeaux, puis à Saint-Cybardeau et de là elle suivait le trajet que j'ai indiqué plus haut; en outre il ne faut pas oublier qu'il n'y avait que deux courriers par semaine.

Nous avons également là une preuve de la très rapide diffusion dans les provinces de ce pamphlet, puisqu'il était connu à Rochefort, à plus de cent lieues de Paris, dès le début de mars et, peut-être même plus tôt.

En 1832, dans son *Histoire de la Régence*²³, Lemontey a mentionné cette lettre, qui aurait dû ouvrir les yeux de M. de Lescure, car elle prouvait que Saint-Simon avait raison contre M. Marais sur l'époque de la publication des *Philippiques*.

*
**

Pour une meilleure compréhension de la seconde partie de cette étude, il est utile de rappeler quelques autres dates se rapportant à l'histoire des *Philippiques*.

La Grange s'évada de Sainte-Marguerite le 26 mai 1722 et sa barque aborda à Villefranche-sur-Mer dans le comté de Nice, qui faisait alors partie du royaume de Sardaigne, ce qui a provoqué une confusion chez la plupart des auteurs qui ont écrit qu'au cours d'une tempête son embarcation avait été projetée sur les côtes de l'île de Sardaigne. Le souverain, Victor-Amédée II, le reçut avec cordialité, mais ne tarda pas à lui faire comprendre qu'il était indésirable.

Il passa alors en Espagne. Depuis la chute d'Alberoni et le traité de paix qui avait suivi (17 février 1720), Philippe V était en bons termes avec la France et son fils aîné allait

(23) Lemontey, *Histoire de la Régence*. Paris, Paulin, 1832, 2 vol. in-8.

épouser M^{lle} de Montpensier, fille du Régent; aussi ne put-il refuser au cardinal Dubois l'expulsion du réfugié²⁴. On le pria donc de quitter l'Espagne et, à la fin d'octobre 1722, il prit passage à Bilbao sur un vaisseau hollandais, qui le conduisit à Amsterdam, où il arriva au début de décembre.

Les Etats-Généraux des Provinces-Unies, pour le mettre à l'abri de Dubois et de sa police, le reconnurent bourgeois d'Amsterdam. Soit au cours du voyage, soit dans les premiers temps de son séjour en Hollande, il avait composé sa quatrième *Philippique* pour se venger de l'inhospitalière Espagne; mais il dut renoncer à la faire connaître, le gouvernement de sa nouvelle patrie ne se souciant pas de se brouiller avec ses anciens voisins²⁵. A quel moment put-il la publier ? M. de Lescure n'en souffle mot; pour A. Dujaric-Descombes, le poète l'aurait « lancée » dès que lui aurait été intimé l'ordre de sortir du territoire espagnol, ce que paraissent contredire les premières éditions hollandaises, qui ne donnent d'abord que les trois premières odes, puis celles-ci et la cinquième. Il se pourrait que cette quatrième ode ait été rendue publique en 1723, après la brouille qui sépara de nouveau la France et l'Espagne, à la suite du renvoi assez brutal de l'infante fiancée à Louis XV; mais ce n'est là qu'une hypothèse assez fragile.

Le Régent mourut le 3 décembre 1723. Dès qu'il eut appris la nouvelle La Grange composa sa cinquième *Philippique*, qu'il publia aussitôt et qui fut ainsi connue bien avant la quatrième.

Notre poète s'était fixé à La Haye et il aurait eu l'occasion de rendre quelques services à la France. Ce fut sans doute une des raisons qui incitèrent le duc de Bourbon, alors premier ministre, à lui permettre de rentrer dans sa vraie patrie; il vint à Paris en mars 1723, mais y séjourna peu de temps et, sans qu'on en connaisse exactement les motifs, il regagna la Hollande, où il vécut encore deux ans.

(24) La Grange a prétendu qu'on avait voulu l'assassiner pendant son séjour en Espagne; il ne faut accepter ce récit que sous réserve.

(25) Au traité d'Utrecht les Pays-Bas espagnols avaient été cédés à l'Autriche.

En 1727 il quitta définitivement La Haye et partagea dès lors son temps entre Périgueux et Antoniat. Dubois était mort quatre mois avant le Régent et le duc de La Force en 1726; il pouvait donc espérer vivre désormais tranquille²⁶. Il mourut le 29 décembre 1758, âgé de 81 ans²⁷.

II

Il ne serait pas sage d'espérer trouver un jour soit le texte original des *Philippiques* que La Grange envoya à Paris en janvier 1719, soit un exemplaire de la feuille imprimée que M. de Lescure a appelé l' « édition de l'aveugle », soit même une des copies qui furent exécutées pour la première diffusion des trois odes. Il est en revanche raisonnable de rechercher, parmi les textes qui nous sont parvenus, celui qui doit se rapprocher le plus de la version originale, ainsi que la filiation des autres.

Contrairement à ce qu'écrivait en 1858 M. de Lescure, il existe dans les dépôts publics, dans les bibliothèques privées et chez les marchands de livres anciens un assez grand nombre de manuscrits des *Philippiques* exécutés au XVIII^e siècle. Mais la plupart ont un défaut capital pour notre étude : ils ne sont pas datés et nous ignorons leur origine.

Ceux qui ne contiennent que les trois premières odes,

(26) On sait qu'il n'en fut rien et qu'il ne cessa de chicaner soit en vers, soit en prose avec son fils et ses concitoyens.

(27) En fait, La Grange allait avoir 82 ans quatre jours plus tard. A la suite d'une copie des *Philippiques* (manuscrit 32 de la Bibliothèque municipale de Périgueux, don de Léon Lapeyre), on lit :

« Epitaphe de l'auteur des *Philippiques* mort d'apoplexie en son château d'Antoniat dans la nuit du 27 au 28 décembre 1758, âgé de 83 ans :

Ci-git l'auteur des *Philippiques*
Qui mourut d'indigestion;
Son sort apprend à tous critiques
A mordre avec discrétion.

L'auteur de cette épitaphe, pour être si bien renseigné, devait être un Périgourdin ou avoir des attaches dans la province. Il admet que La Grange était né le 1^{er} janvier 1676 date indiquée dans le cartouche du portrait gravé par Pallière, qui sert de frontispice à l'édition Puynege, alors qu'il était né un an plus tard. D'autre part Dujarric le fait mourir le 29 décembre, date qui doit être celle de son inhumation.

sont rares ; on peut présumer qu'ils furent copiés peu après la publication de celles-ci et qu'ils reproduisent des copies de première main.

Quelques autres qui, à ces trois odes, ajoutent la cinquième, sont évidemment postérieurs à la mort du Régent.

Dans le plus grand nombre on trouve les cinq odes et ils n'ont pu être transcrits au plus tôt qu'en 1725 ou 1726; ils sont en général plus tardifs.

Aussi m'a-t-il paru prudent de ne tenir compte que des textes imprimés, dont il faut avant d'aller plus loin faire l'inventaire²⁸.

(A suivre)

D^r Ch. LAFON.

LES PRIEURÉS GRANDMONTAINS du diocèse de Périgueux

Une sérieuse étude de L. Guibert sur l'ordre de Grandmont nous conserve la liste des prieurés que comptait, dans le diocèse de Périgueux, l'ordre institué à l'orée du XI^e par Saint Etienne de Muret. Examinons-les en prenant pour le diocèse les limites actuelles, mais en y comprenant les deux archiprêtres de Pillac et du Peyrat, actuellement incorporés au diocèse d'Angoulême. Sur cette liste de neuf prieurés, un seul a échappé à nos identifications : celui de *Breda* ou de *Bredier* que l'article précité, ainsi que le *Dictionnaire topographique du département de la Dordo-*

(28) M. de Lescure, dans les *Mémoires* précédant son édition des *Philippiques* (1858) et A. Dujarric-Descombes dans la *Bibliographie du Périgord* (1898) ont publié un essai de bibliographie des cinq odes. Mais elles sont le plus souvent trop sommaires et elle ne mentionnent pas toutes les éditions connues à leur époque

(1) L. Guibert, Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont, dans le *Bul. de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, tome XXV, 1877. Cf. *Bulletin de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, t. VI (1879), p. 243 sq.

gne, par M. de Gourgues, donnent comme étant dans la commune de Maurens².

Le prieuré de *la Faye* était situé à 1.200 mètres au nord de Jumilhac-le-Grand, sur la rive droite de l'Isle, tout près de ce qui reste de l'ancienne église paroissiale de Chaluset. Il ne subsiste rien de ce prieuré fondé en 1194.

Le prieuré de *Badeix*, fondé au XIII^e siècle, est le mieux conservé de tous puisque sa chapelle est encore intacte (elle sert actuellement de grange et d'étable) ainsi qu'un bâtiment, sis au nord de la chapelle et qui comprenait le réfectoire et le dortoir³.

Le prieuré de *Beausault*, fondé avant 1163, était dans l'archiprêté de Pillac, à 500 m. à l'E. de Chalais (Charente), à 300 mètres à l'E.N.E. de Saint-Christophe-de-Chalais, sur un coteau dominant la rive gauche de la Tude. Il n'en reste rien, mais un hameau conserve le nom de *Beausaut*, ou *Bosseau*, ainsi qu'un moulin sur la Tude.

Le prieuré de *Belle-Selve* est à 3 kilomètres S.S.E. de Fleurac, à peu près à mi-chemin entre Fleurac et Tursac. Actuellement en ruines l'église avait une nef de 8 m. 20 suivie d'une abside semi-circulaire; les murs avaient 1 m. 20 d'épaisseur : il n'en reste que le noyau de blocage, les parements ayant disparu. Au N. subsiste la trace d'une porte sous un arc brisé.

Du prieuré de *Boisset*, fondé avant 1172, il ne reste absolument rien. Il était situé sur coteau, à 1.100 mètres S.O. de Saint-Aquilin et à 2.500 mètres E.N.E. de Chantérac.

Le prieuré de *La Plaigne*, fondé en 1110 ou 1111 par

(2) Cette identification appelle les plus expresses réserves. Il ne reste, à Maurens, nulle tradition concernant ce prieuré. Il y a bien un lieu-dit le « Prieur » mais on n'y trouve aucune trace de construction ancienne. *Les Rôles Gascons*, publ. par Michel et Bémont, t. I et suppl. ne localisent pas exactement cette maison de *Breda* ou *Brida* (n^{os} 2.565 et 4.205).

(3) Cf. sur *Badeix*, un article de M. de Verneilh dans le *Bulletin monumental*, t. XVI, p. 416, et des dessins de M. de Verneilh dans *l'Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, tome II, pp. 44 et 48 (le prieuré de *Badeix*, commune de Saint-Estèphe, était autrefois dans le diocèse de Limoges).

Hugue de Lacerte, disciple favori de Saint Etienne de Muret, était situé à 4 kilomètres S.E. de Lanouaille. Bien que les archives parlent de « l'abbaye » des Bonshommes de Plaigne⁴ il semble que le prieuré ait été situé, non pas sur l'emplacement du château de Plaigne (dont il ne reste que les douves en partie comblées et une tour circulaire à mâchicoulis qui servit de chapelle et qui conserve encore des traces de fresques du xvii^e mais au lieu dit « L'Abbaye », au N.E. de Plaigne, et sur la commune actuelle de Savignac-Lédrier, près de Vaux-Peytour. On y relève en effet, autour d'une demeure du xviii^e des maisons (écuries, granges ou métairies) qui ont conservé des morceaux anciens employés : ce sont un linteau de porte (2 m. × 0 m. 95 environ) qui est une ancienne pierre tombale gravée d'une croix, remontant peut-être au xiv^e s.; un voussoir de porte de 1661 et une pierre portant la date 1713 et les initiales M.D.P.A.

Du prieuré de *Rauzet*, appelé aussi *Rousette*, *Rosette*, M. Guibert disait quel c'était « peut-être Rozette, près de Bergerac, ou encore Rauzet, dans l'archiprêtré du Peyrat ». C'est la dernière hypothèse qui est la vraie : l'église existe encore, au lieu dit Rouzet, à 3 km. N.N.E. de La Rochebeaucourt, et à 2.300 mètres N.O. de Combiars. Elle a d'ailleurs le plan typique des Grandmontains : nef rectangulaire élancée, voûtée d'un berceau brisé s'achevant à l'Est par une abside en hémicycle à peine plus large que la nef et percée de baies en plein cintre, à rouleau et ébrasement simple. Nulle autre décoration que les cordons d'imposte en quart de rond. Un portail s'ouvrait au nord près de l'angle N.-O.; au sud, vers le milieu de la nef, un autre portail donnait dans les bâtiments du prieuré dont on voit encore les arrachements. L'église mesure à peu près 23 × 6 mètres dans œuvre. La façade occidentale est percée d'une haute baie. Les murs sont épais de 1 m. 30. L'appareillage était d'une perfection remarquable; malheureusement,

(4) Cf. Arch. départ. E supp. 1.069 : « dans le cimetière de l'église du lieu de l'abbaye de Plaigne aux Bons-Hommes paroisse de Payzac. » A noter que ce prieuré de Plaigne était autrefois dans le diocèse de Limoges.

la voûte est exposée à la pluie depuis tantôt deux siècles; des arbres y ont poussé et le bouclement du mur nord laisse prévoir la chute prochaine de cette magnifique voûte⁵.

Le prieuré de *La Vayssière*, ou *des Vayssières*, fondé vers le milieu du XII^e siècle, est à 2 km. N.O. de Vitrac et à 2 km. N.-E. de La Roque-Gageac, près d'un manoir du XV^e siècle. Ses ruines sont encore importantes. Il reste des fragments de murs épais, dépouillés de leurs parements, et une travée orientée de 3 m. sur 3 m. environ, voûtée de sortes d'ogives qui ne font pas queue dans la voûte soigneusement appareillée, mais servent de cache-joints, avec une baie en plein cintre à l'est. Au nord de cette travée existait une travée semblable. Au sud des arrachements laissent subsister la naissance d'un berceau.

Ajoutons que de ces prieurés, les trois prieurés les plus orientaux, *La Faye*, *La Plaigne*, *La Vayssière*, appartenaient à la « visitation » de Gascogne, tous les autres appartenant à la « visitation » de Saintonge (ces « visitations » étant des délimitations provinciales de l'ordre de Grandmont).

En vue d'établir la carte monastique du Périgord, il serait utile de faire le même travail d'identification pour chacun des ordres religieux qui y eurent des abbayes ou des prieurés.

Jean SECRET.

(5) Il convient de compléter ici l'abbé Nanglard, dans son *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, tome III, p. 106. Il donne Saint... de Rozet comme une vicairie perpétuelle, unie au prieuré de Raveau, annexée à Combiers depuis 1595 environ. Il ne dit pas que ce fût un prieuré grandmontain.

V A R I A

LA NOUVELLE DU 18 BRUMAIRE A PÉRIGUEUX

*Le Commissaire du Directoire exécutif de la Dordogne
au Ministre de l'Intérieur.*

22 brumaire an 8.
n° 1736.

Citoyen Ministre,

A minuit j'ai reçu par un courrier extraordinaire, avec votre lettre du 18 de ce mois, le décret du Conseil des Anciens. Sa proclamation aux Français au nombre de 9 exemplaires, une lettre du ministre de la Justice, la proclamation du général Bonaparte aux soldats et aux citoyens composant la garde nationale sédentaire de Paris, le tout sous la date du même jour, 18 brumaire.

A minuit et demy, l'administration centrale était à son poste. Sur mon réquisitoire elle a arrêté l'enregistrement de toutes ces pièces sur les registres, la réimpression en nombre suffisant d'exemplaires, l'envoi par des courriers extraordinaires dans toutes les communes de son arrondissement, la proclamation et affiche.

A dix heures la publication a été faite aux formes ordinaires dans la commune de Périgueux et, à midi, des courriers portant ces dépêches ont été expédiés dans tous les cantons.

Comptez, citoyen Ministre, sur mon zèle et ma fermeté. Salut et fraternité.

J.-B. LAMARQUE.

(Communiqué par M. Jean LASSAIGNE).

VIENT DE PARAÎTRE

SARLAT ET LE PÉRIGORD MÉRIDIONAL
(1453-1547)

par M. Jean MAUBOURGUET

Comme le *Bulletin* l'a annoncé au début de l'année, la Société historique et archéologique du Périgord s'est chargée d'éditer la dernière partie (1453-1547) de l'ouvrage désormais classique dans lequel M. Jean Maubourguet a fait revivre le captivant passé, politique, social et religieux du Périgord méridional ou, plus précisément de la partie du département de la Dordogne comprise dans les limites de l'ancien diocèse de Sarlat.

Le tome I^{er} (1926), valut à son auteur, alors professeur d'histoire au collège de Sarlat, le titre de docteur ès-lettres ; il allait des origines à 1370 ; le tome II, paru en 1930, faisait revivre l'époque calamiteuse de la fin de la guerre de Cent Ans. Avec le tome III, qui vient de paraître, c'est une période de calme, de reconstruction et de prospérité, sous l'égide de la royauté française, que nous présente notre distingué collègue ; un siècle à peine où la région, délivrée des fléaux de la guerre, prend un magnifique essor.

L'auteur a groupé sa documentation abondante et presque toujours de première main, en cinq chapitres sobrement écrits, mais singulièrement attachants :

Le 1^{er} montre l'autorité royale désormais maîtresse incontestée du pays, activant dans tous les domaines la remise en ordre nécessaire. Le 2^e, consacré aux groupements politiques, montre la vitalité des centres urbains (Sarlat, Domme) et l'essor des grandes familles qui gravitent autour des chefs héréditaires du Périgord, le comte, le vicomte de Turenne, l'archevêque de Bordeaux ; les trois derniers chapitres sont réservés à l'histoire particulière de l'évêché de Sarlat, à celle des ordres religieux, des chapitres et des prieurés séculiers du diocèse de Sarlat ; à la vie religieuse enfin : confréries, pèlerinages, hôpitaux. Mais dans ce domaine déjà, tout dénote un besoin de réforme.

L'ouvrage — in-8 raisin de 158 pages, — est en vente au siège de la Société, au prix de 315 fr. pour les membres titulaires ; frais d'envoi par poste : 30 fr. (L'ouvrage sera vendu 450 francs en librairie).

Tous nos membres sont invités à concourir au succès de cette publication.

Le Directeur, G. LAVERGNE.